

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DU BASSIN D'AURILLAC**

**PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU JEUDI 26 JUIN 2008**

La séance est ouverte à 20 heures 45, sous la présidence de M. Jacques MEZARD, Président de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac.

M. LE PRESIDENT.- Mes chers Collègues, nous allons commencer si vous voulez bien vous installer. Je vais procéder à l'appel.

M. ASTRUC Jean-Pierre : présent
M. BAERISWYL Christian : présent
M. BARRIER Roger : présent
M. BAYSSAT Jean-Claude : présent
M. BAZELLE Jean : absent, suppléé par M. Jean-Michel FAUBLADIER
M. BERGAUD Jacques : présent
M. BESSAT Vincent : présent
Mme BIGEON Michèle : absente, représentée par M. Jean-Claude MAUREL
M. BRAY Roland : présent
M. CALMETTE Alain : présent
Mme CAMUS Christiane : présente
M. CARPENTIER Patrick : présent
Mme CARRILLO Clarisa : présente
M. CARTEAU Didier : présent
Mme CHASSANG Sylvie : présente
M. CHAUSI Serge : absent, suppléé par Mlle Laetitia GRIFFAULT
M. COLLIN Jean-François : présent
M. COSNIER Michel : absent, suppléé par Mme Danielle MAYAT
Mme COSTES Josiane : présente
M. CRUEGHE Thierry : absent, suppléé par M. Jean-François GIRAUD
M. DABERNAT Jean-Pierre : absent, représenté par M. Vincent BESSAT
M. DALL'AGNOL Xavier : présent
M. DAUDE Jean-Pierre : présent
M. DELAMAIDE Charles : absent, représenté par M. Alain CALMETTE
Mme DELPUECH Geneviève : présente
M. DESTANNES Roger : présent
M. ESTIVAL Jean-Pierre : présent
M. FABRE Daniel : présent
M. FABRE Philippe : présent
M. FAGES Jean-Pierre : présent
Mme FLEY Claudine : présente
M. GALEAU Thierry : absent, suppléé par M. Bernard FOURNIER

M. GASTON Christian : absent, suppléé par M. Jacques MURATET
 M. GODBARGE Frédéric : présent
 M. GOSSET Bernard : présent
 M. JUILLARD Georges : présent
 Mme LABLANQUIE Michelle : présente
 Mme LABORIE Mireille : présente
 M. LAMPRE Patrick : présent
 M. LANTUEJOUL Henri : absent
 M. LAVEISSIERE Bernard : présent
 M. LAYBROS Bernard : présent
 M. LERON Michel : présent
 Mme LHERM Gisèle : présente
 M. LOURS Michel : présent
 M. MALBOS Elie : présent
 M. MARKARIAN Jacques : absent, représenté par M. Elie MALBOS
 Mme MARTY Florence : présente
 M. MATHONIER Pierre : présent
 M. MAUREL Jean-Claude : présent
 M. MAURS Philippe : présent
 M. MEDAL Camille : présent
 M. MEZARD Jacques : présent
 M. MOINS Jean-Antoine : présent
 M. MONTIL Pierre : présent
 M. NICOLAS Jean-Paul : présent
 M. PEYRONNET Gabriel : présent
 M. PICARD Jean-Pierre : présent
 M. POULHES Christian : présent
 M. POUX André : absent, suppléé par M. Louis ESTEVES
 Mme PRUNET Brigitte : absente, représentée par M. Jean-Pierre ASTRUC
 M. ROUME Jean-Pierre : absent, représenté par M. Michel LERON
 Mme RUMIN-BENITO Patricia : absente, représentée par M. Bernard LAVEISSIERE
 Mme SARRAZIN Andrée : présente
 M. TELLIER Laurent : absent
 M. TIBLE Bernard : absent, suppléé par Mme Denise VALAT
 Mme VEDRENNE Carine : présente
 M. VEROUIL Alain : présent
 M. VIGNAL Gérard : présent
 M. WALLEZ Robert : absent, suppléé par Hervé FLAGEL
 M. WERLES Christian : présent.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 14 MAI 2008

Y a-t-il des observations sur le PV du Conseil Communautaire du 14 mai ? Pas d'observations.
 Le PV est adopté à l'unanimité.

ADOPTION GLOBALE DES DELIBERATIONS INSCRITES EN GROUPE A

Je passe aux délibérations du groupe A avant de passer la parole à M. KLOPFER. Y a-t-il des observations ? Pas d'observations. Les délibérations du groupe A sont adoptées à l'unanimité.

INTERVENTION DE MONSIEUR KLOPFER

Je vais donner tout de suite la parole à M. KLOPFER dans la mesure où il va reprendre la route pour rejoindre Paris et qu'il nous fait l'amitié d'être présent ce soir pour faire un exposé sur l'évolution de la dotation globale de fonctionnement de la Communauté d'Agglomération 2007-2012 puisque dans le cadre de notre prospective financière et budgétaire nous lui avons demandé de faire une étude pour voir comment nous pourrions améliorer notre Coefficient d'Intégration Fiscale qui est aujourd'hui à 0,392 et qu'il faudrait faire passer à 0,40 pour avoir une garantie de maintien au niveau actuel d'une part importante de la Dotation Globale de Fonctionnement. Nous lui avons demandé de travailler sur ce thème. Tout à l'heure, il a fait un exposé sur les finances de la Communauté d'Agglomération pour l'ensemble des conseillers municipaux de toutes les communes ; un certain nombre de conseillers étaient là, d'autres n'y étaient pas, mais M. KLOPFER ne pourra pas être là tous les jours. Je vais donc lui passer la parole, même si ce n'est pas dans l'ordre logique des délibérations pour qu'il nous fasse cet exposé.

M. KLOPFER.- Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs les Elus, je mesure toute la difficulté de ma tâche pour vous parler d'un sujet technique, que je vais essayer de vous exposer de manière qu'il permette en tout cas une réflexion par rapport à des décisions que vous pouvez envisager au regard de votre D.G.F.. Je vous indiquerai –je serai amené bien sûr à le préciser s'il y a des questions, mais je le dirai déjà dans le propos lui-même quelles sont les réflexions sur lesquelles travaille aujourd'hui l'Etat et qui, malheureusement, ne sont pas forcément très favorables globalement pour les Communautés en matière d'évolution de ces concours dans la suite de ce que nous avons tous connu lors de la Loi de Finances 2008 et qui avait été annoncé en septembre dernier.

(Présentation de documents sur écran)

Vous avez affiché au tableau ce que je vais vous projeter sur la D.G.F.. D'abord un point de définition. Ce que l'on appelle la D.G.F. pour la CABA, ce sont deux choses :

- Une première chose qui ne pose absolument aucune particularité, qui est ce que l'on appelle la D.G.F. de compensation ; c'est l'ancienne compensation de base salaires. Celle-là, elle est indexée d'une manière extrêmement simple, on n'y peut rien, il n'y a que l'Etat qui la gouverne, il n'y a aucune décision à prendre dessus.

- Ce dont je vous parle aujourd'hui, c'est ce que l'on appelle la D.G.F. d'intercommunalité. S'agissant de cette D.G.F. d'intercommunalité, je vais d'abord présenter son mode de fonctionnement.

La D.G.F. d'intercommunalité, elle dépend d'abord de la population D.G.F. Sur ce plan, pas de surprise. C'est comme pour vos communes : on prend la population de la commune et on ajoute un habitant par résidence secondaire.

Ensuite, on prend en compte les catégories de groupement. Là aussi, pas de surprise. Vous êtes dans le club des Communautés d'Agglomérations, vous n'êtes donc comparés qu'à des Communautés d'Agglomérations. C'est comme cela depuis 2000, il n'y a pas de changement sur ce plan.

J'en viens maintenant au plat de résistance. Le plat de résistance, c'est deux choses :

- c'est le potentiel fiscal
- et c'est l'intégration fiscale.

Le potentiel fiscal, c'est la richesse relative de votre territoire par rapport à celui de 170 autres Communautés d'Agglomérations puisqu'en 2008 vous êtes 171 Communautés d'Agglomérations sur le territoire. Plus votre potentiel fiscal est élevé, moins vous touchez de D.G.F.. Bien entendu, c'est une péréquation partielle ; c'est pour cela que, lorsque j'ai présenté le concept devant les conseillers municipaux tout à l'heure, je leur ai dit : cela ne vaut pas le coup de dynamiter des entreprises pour avoir davantage de D.G.F. car la péréquation n'est que partielle. Tout le monde essaie de développer sa richesse fiscale sur le territoire. Vous êtes malheureusement –nous allons le voir sur un graphique– une communauté qui a une richesse fiscale relativement modeste par rapport à l'ensemble des communautés, et donc proportionnellement vous touchez un peu plus de D.G.F. sur ce plan, c'est une petite consolation mais cela ne remplace pas la véritable richesse fiscale, celle qui vient des entreprises.

J'en viens évidemment à l'aspect décisionnel, sur lequel nous allons passer beaucoup de temps, c'est le fameux C.I.F., le Coefficient d'Intégration Fiscale, celui qui a fait couler beaucoup d'encre depuis qu'il a été conçu sur cette formule en 2000. Mais il n'est pas aujourd'hui menacé dans son existence, bien au contraire. Si vous vous en souvenez, en 2006, il a été réaffirmé, lorsque la rapidité avec laquelle les transferts étaient pris en compte a été accélérée. Cela devait converger en 2009, cela a convergé en 2006. On peut donc dire aujourd'hui qu'il va rester dans le paysage.

Qu'est-ce que le C.I.F. ? En des termes simples, avant de faire des équations, c'est la part de la fiscalité communale et intercommunale qui est levée par la CABA et qui est conservée par la CABA sur la fiscalité communale + la fiscalité intercommunale. C'est donc forcément, puisque le numérateur est compris dans le dénominateur, inférieur à 1, entendez à 100 %. Le C.I.F. est compris en France entre 0 et 100 %. Dans la pratique, il est compris entre 2 et 60 %. Plus il se rapproche de 100 %, plus la part de la fiscalité intercommunale est importante. Je vous rassure, personne n'a envie d'avoir un C.I.F. à 95 % parce que cela voudrait dire que les communes n'ont plus que l'état civil et les pouvoirs de police, et évidemment dans ce cas-là il n'y a plus d'autonomie communale. Il y a donc forcément des limites. Ne prenez pas mon propos comme consistant à vous dire : il faut tout transférer pour que les communes ne lèvent plus d'impôts et que la Communauté ait l'intégralité des impôts levés. Je mets de côté le Département et la Région ; ils continuent à faire ce qu'ils veulent dans leur coin, mais ils n'entrent pas dans la formule de calcul du C.I.F. N'entrent dans la formule de calcul du C.I.F. que vos communes et la Communauté.

Le C.I.F., c'est le produit de fiscalité de la Communauté, moins l'attribution de compensation, moins la moitié de la D.S.C., sur les produits fiscaux des communes et de la Communauté.

Je précise que deux recettes annexes –qui ne sont pas si annexes que cela–, la TEOM et la redevance d'assainissement, figurent aussi dans le calcul. Comme ce sont des recettes intercommunales, elles figurent au numérateur et au dénominateur. Si vous ne les levez pas, elles ne figureraient qu'au dénominateur et donc elles affaibliraient le Coefficient d'Intégration Fiscale. C'est clair ? Oui... Alors je continue. Si cela ne l'est pas, n'hésitez pas à intervenir. Je ne prends pas les décisions à votre place, loin de là. Je ne suis pas là pour vous en mettre plein la vue. Les mécanismes sont extrêmement compliqués, mais ce qui est essentiel c'est que chacun et chacune d'entre vous comprennent ce qui se passe pour que vous puissiez prendre ensemble des décisions que vous jugerez les plus appropriées à la fois pour la Communauté et pour vos communes.

Alors comment cela se calcule-t-il, la D.G.F. ? Il y a d'abord une dotation qu'on appelle « dotation spontanée » parce qu'elle dépend précisément des critères : potentiel fiscal et intégration fiscale. Et puis, il y a des garanties. Ces garanties, elles sont très sympathiques pour ceux qui les touchent. Ce n'est pas votre cas ; vous, vous ne touchez pas de garanties. Pour ceux qui ne les touchent pas, c'est évidemment moins sympathique parce que les garanties ne sont pas payées par Bercy ; les garanties sont mutualisées, c'est-à-dire que les garanties sont payées par ceux qui n'en bénéficient pas, mais ces garanties existent, il faut donc les prendre en compte.

D'abord, vous avez une garantie et tout le monde a une garantie que j'appelle « la voiture balai » ; c'est-à-dire que votre D.G.F., dans le pire des cas, se prend 20 % de moins chaque année. Evidemment, dans ce cas-là, il ne lui reste plus grand chose rapidement, cela finit par tendre vers zéro. Cela, c'est ce que j'appelle « la voiture balai ».

Je ne vais pas prendre forcément tous les éléments dans l'ordre. Je vais commencer par les choses qui ne se réaliseront pas heureusement. Si votre potentiel fiscal tombait en dessous de la moitié du potentiel fiscal des communautés, là vous auriez aussi une garantie, mais vraiment je ne vous le souhaite pas parce que cela signifie que vous auriez encore moins de richesse fiscale, que vous seriez l'objet d'un sinistre économique de première grandeur. Les communautés qui sont dans cette situation-là, elles sont plutôt au fin fond de la Seine-Saint-Denis, dans des endroits où a priori vous n'auriez pas forcément envie de vivre et moi non plus, où l'on entend par exemple parler de problèmes dans les banlieues. Donc, de celle-là, je n'en parle pas.

Vous avez une garantie sous condition de C.I.F. C'est celle-là qui nous occupe aujourd'hui. Si le C.I.F. dépasse 40 %, la Communauté est assurée d'avoir une croissance chaque année de sa D.G.F., de la même façon que pour la croissance de la dotation forfaitaire des communes. Ce n'est pas le Pérou en ce moment, la dotation forfaitaire des communes. Cette année, c'est + 1,19 %. L'année prochaine, ne m'en voulez pas si je vous le dis, ce sera peut-être 0,9 %, 0,8 % ou 0,7 %. Néanmoins, il vaut mieux avoir 0,7 % de plus chaque année que de risquer de voir sa D.G.F. baisser. Cela, c'est une garantie qui n'est accordée qu'à ceux dont le C.I.F. est au-dessus de 40 % en masse.

Et puis, vous avez d'autres garanties qui sont liées à la spontanée. Je ne vais pas rentrer dans un luxe de détails. Il y a quelque chose qui s'appelle « garantie d'évolution ». Sachez simplement que, si votre spontanée ne baisse pas, alors votre D.G.F. ne va pas forcément baisser, et, si elle ne baisse que de 5 %, votre D.G.F. ne baissera que de 5 % au pire. Tout cela,

ça tourne dans les gigantesques ordinateurs du Ministère de l'Intérieur et cela génère des calculs. Nous, nous avons toutes les bases de données depuis 2000, nous pouvons donc faire nos simulations ; mais les formules mathématiques ce n'est pas nous qui les avons conçues, c'est le Ministère de l'Intérieur.

Nous allons passer à des graphiques, c'est déjà plus agréable à regarder que simplement des formules de mathématique. Nous allons voir comment vous vous situez.

Aujourd'hui, vous avez d'abord ici les 169 communautés qui existaient en 2007. Les chiffres de 2008, nous les aurons le 15 juillet ; nous avons les vôtres, mais nous n'avons pas forcément ceux de tout le monde, nous avons les moyennes. Vous voyez que le C.I.F. cela va de 2 ou 3 % –les 2 ou 3 %, ce sont ceux qui font des fausses communautés– jusqu'à 60 %. Le C.I.F., il va de 2 à 60 %. Ceux qui sont à 60 %, ils ont vraiment tout transféré. Ce n'est pas forcément non plus du goût de toutes les communes de tout transférer parce que, bien entendu, cela les dépossède d'un certain nombre de leurs compétences. Ce sont des choix politiques dont on doit mesurer bien sûr les avantages financiers et les contraintes dans le mode de fonctionnement. La CABA, dans cet ensemble-là, elle est très au-dessus de la moyenne qui est en 2007 de 28,6 %. Vous, vous êtes à 38,4 % en 2007, vous êtes donc à 10 points au-dessus de la moyenne, mais vous n'avez pas atteint la ligne bleue des Vosges, qui est le seuil des 40 %. Voilà ce qu'il en est.

Votre D.G.F., comme je vous l'ai dit, ne dépend pas que du C.I.F. Elle dépend aussi du potentiel fiscal, et votre potentiel fiscal, lui, il est clairement en dessous de la moyenne, pas au niveau de la demi-moyenne et finalement heureusement, mais il est à 240 par rapport à une moyenne de 360, il est donc aux deux tiers de la moyenne. N'enviez pas ceux qui sont en dessous de vous, je vous ai dit pourquoi. S'agissant de ceux qui sont au-dessus de vous, pour votre information, parmi les communautés les plus riches en potentiel fiscal, la plus riche c'est celle qui est à Fos, qui a le Port de Fos. Parmi les plus riches, vous avez celle où il y a Boulogne-Billancourt, où il y a beaucoup de bureaux, et puis vous avez par exemple des communautés comme Montbéliard où il y a l'usine PEUGEOT, Elbeuf où il y a une usine RENAULT. Voilà ce que sont les territoires considérés comme riches.

Vous, vous avez un potentiel fiscal qui est en dessous de la moyenne et vous avez un C.I.F. qui est au-dessus de la moyenne. Vous êtes donc bien placés des deux côtés. Par conséquent –c'est là où je reviens maintenant sur la D.G.F.–, votre D.G.F. est dans la partie supérieure du graphique, puisque vous êtes à la 12ème place dans le classement sur 169 en 2007. Mais ce n'est pas parce que vous êtes à la 12ème place ou même à la 5ème place que vous avez une garantie d'augmentation sur les années futures. Je vais vous expliquer comment cela peut fonctionner, comment, même avec une situation comme celle-là, on pourrait avoir une D.G.F. qui baisse dans les années futures.

Nous allons maintenant regarder ce graphique. Il y a une course à l'échalote car tout le monde cherche à augmenter son intégration fiscale, en particulier en jouant sur les deux recettes annexes que sont la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) et la redevance d'assainissement. D'une certaine manière, en schématisant, la TEOM c'est un as et la redevance d'assainissement un roi que l'on a dans son jeu, et quand on le joue on marque des points et on augmente son intégration fiscale. Par contre, on ne le joue qu'une fois. Après, on l'a et cela n'augmente pas en valeur. Vous voyez les couleurs successives : jaune clair, puis jaune foncé, puis orange, puis rouge, puis rouge sombre. Vous voyez sur 5 années

consécutives l'évolution du pourcentage de communautés –et vous en faites partie– qui se sont empoché les recettes correspondantes pour maximiser leur intégration fiscale. Vous avez donc aujourd'hui 82 % des communautés qui lèvent la TEOM, 69 % qui lèvent la redevance d'assainissement, 53,7 % –vous en faites partie– qui lèvent les deux, et il n'y a plus que 2,4 %, une misère, autant dire 4 communautés, qui n'ont aucune des deux recettes, alors qu'il y en avait encore 20 % quatre ans plus tôt. Qu'est-ce que cela signifie ? Je vais prendre des termes politiques, je sais que le sujet est compliqué, permettez-moi donc de jouer un peu avec les mots. C'est un peu comme pour les élections, on dit parfois qu'un candidat a fait le plein de ses voix. Eh bien, vous, vous avez fait le plein des recettes ; cela ne veut pas dire que vous ne puissiez pas les augmenter, vous pouvez toujours augmenter le taux de la TEOM et augmenter le taux de la redevance de l'assainissement, mais vous ne pouvez pas générer une recette supplémentaire puisque vous l'avez déjà. Par contre, vous avez encore 46 % des communautés qui, sur cette année-là, n'avaient pas les deux recettes ; le jour où ils les prennent, le jour où ils jouent l'as ou le roi qui est dans leur jeu, ils montent plus rapidement que vous et donc ils peuvent vous faire régresser en matière de D.G.F., sauf si évidemment entre temps vous avez empoché la garantie parce que, vous-mêmes, vous êtes au-dessus de 40 %. Voilà comment cela fonctionne.

Nous sommes en 2008. La population augmente. De toute façon, la population c'est une multiplication. Vous aviez 59 000 habitants D.G.F., vous êtes à 60 000. Cela, ça augmente mathématiquement votre D.G.F., quoi qu'il arrive. Ce dont nous parlons, c'est la valeur de point par habitant. L'enveloppe de la D.G.F. des communautés a augmenté de 2,5 % ; nous pouvons tous sortir notre mouchoir parce que je pense que ce sera moins que cela l'année prochaine, mais de toute façon même si vous progressez d'une valeur plus modeste l'essentiel c'est que vous progressiez. Votre potentiel fiscal reste inférieur à la moyenne ; il progresse un petit peu moins vite que la moyenne, il progresse de 1,4 % par rapport à 2007, alors que la moyenne progresse de 2,5 %. Là aussi, c'est désolant au regard de votre richesse financière, mais cela vous fait un petit plus sur la D.G.F. puisque, s'agissant de votre potentiel fiscal, vous régressez dans le classement et donc vous êtes un peu plus aidés par l'Etat ; c'est ce qui explique que votre D.G.F. s'améliore. Votre intégration fiscale s'est améliorée, et elle est passée de 38,4 à 39,2 ; vous n'êtes pas encore à 40, mais vous vous en rapprochez. Pourquoi avez-vous progressé plus vite ? parce que vous avez eu une bonne croissance des bases de taxe professionnelle, mais qui n'est pas forcément inscrite dans le marbre pour les années qui viennent. Je crois que vous avez une croissance de 6 %. Les statistiques de l'A.D.C.F. montrent que la moitié des communautés ont une croissance négative de la taxe professionnelle, et l'autre moitié a une croissance positive. Avec cette croissance de 6 %, votre territoire s'est développé. Votre D.G.F. a donc augmenté de 2,7 % parce que, votre potentiel fiscal ayant baissé, vous avez été mieux classés et votre C.I.F. ayant augmenté vous avez aussi été mieux classés.

Alors comment cela peut-il évoluer pour les années qui viennent ? Les éléments de calcul du C.I.F., ce sont les éléments de l'année précédente ; c'est-à-dire que toutes les décisions qui peuvent générer votre C.I.F. de 2009 ont déjà été prises ou constatées en 2008 puisque ce sont vos bases fiscales, ce sont les taux d'imposition de taxe professionnelle de la CABA et les taux d'imposition des communes, et c'est le montant de la TEOM et de la redevance d'assainissement, qui ont été décidés. Vous ne pouvez donc plus les faire évoluer. Toutes les décisions sont prises, et on arrive à un taux situé entre 39,4 et 39,5. Là-dessus, vous allez encore légèrement progresser, mais vous ne serez pas à 40.

Au-delà de 2009, qu'est-ce qui va avoir une incidence sur votre D.G.F. ? Il faut prendre en compte les hypothèses internes à la CABA, en l'occurrence votre population qui semble être stable. On peut imaginer une évolution des bases de taxe professionnelle de 2 %, mais on peut aussi imaginer qu'elle est moins favorable. En fait, on se place dans une hypothèse de crainte qui est de dire : si jamais ça évolue moins favorablement que prévu, est-ce qu'on peut quand même s'en sortir et amener le C.I.F. au-dessus de 40 % ? Peut-être que les hypothèses de prudence ne se réaliseront pas. Vous avez eu la très grande gentillesse de m'inviter de temps à autre, moi je suis le plus honnête possible avec vous : peut-être que votre C.I.F. va passer automatiquement au-dessus de 40, mais comme on n'est pas sûr on essaye de regarder ce qui va se passer si jamais cela ne se faisait pas spontanément.

S'agissant de l'évolution de la redevance d'assainissement, vos hypothèses c'est 5 % par an. Sur la TEOM, c'est 2 %. Sur la fiscalité, j'ai mis 2. Attention, 2, ce sont les bases, ce ne sont pas les taux. Si jamais les communes ou des communes décidaient d'augmenter leurs propres taux d'imposition sur la taxe d'habitation et sur les taxes foncières, dans ce cas-là, cela fait, au prorata bien sûr de l'importance de chaque commune, ce n'est pas la même chose si c'est la Ville d'Aurillac qui le fait ou si c'est une commune de 300 habitants bien sûr, légèrement dégringoler le C.I.F.. Si c'est Aurillac qui augmente ses taux, cela fait beaucoup dégringoler le C.I.F. puisque c'est au dénominateur. Si c'est une commune de 300 habitants, cela ne change que la 3ème ou la 4ème décimale, cela ne joue pas beaucoup. Mais, cela, ce sont des décisions souveraines des communes, nous n'en préjugeons pas ici.

Et puis, on prend en compte l'évolution de l'enveloppe D.G.F. des communautés : 2 % par an. Peut-être que ce sera encore moins que cela. Mais, de toute façon, cela ne change pas le fait que vous avez toujours pour le moment, sauf évolution législative, la liaison à 40 %. La liaison à 40 %, elle est dans le Code Général des Impôts. Donc, là-dessus, il faudrait un changement de loi pour qu'elle n'y soit plus.

Il faut prendre en compte l'évolution du C.I.F. moyen corrigé de 1 point chaque année. En 2006, cela a été 27,6. En 2007, cela a été 28,6. En 2008, c'est 29,6. Cela augmente chaque année mécaniquement parce que tout le monde fait des efforts.

Et il y a l'évolution de la dotation forfaitaire des communes de 1 %. Cela a été 1,2 % cette année ; ce sera peut-être moins l'année prochaine.

Voilà ce que cela donne pour vous :

- En 2008, vous avez 39,2.
- En 2009, vous avez 39,4 ou 39,48. De toute façon, qu'il pleuve, qu'il vente ou qu'il fasse soleil, ce chiffre-là est inscrit dans le marbre maintenant, toutes les décisions sont prises, il ne peut pas changer.
- Au-delà, cela va dépendre de l'hypothèse de croissance des bases de taxe professionnelle. Si les bases de taxe professionnelle croissent de 2 % par an, vous êtes sur la courbe bleue ; dans ce cas-là, vous atteignez 40 en 2011. Si la croissance des bases de taxe professionnelle n'est que de 1 %, vous êtes sur la courbe violette et vous n'atteignez 40 qu'en 2012. Si la TP stagne et je précise que sur certains territoires elle baisse même, dans ce cas-là vous n'atteignez pas 40, en tout cas pas dans les trois années qui viennent.

Cela ne sert à rien de tirer des plans sur 2015 car les formules mathématiques, au bout d'un moment, ne veulent plus dire grand chose.

Cela, c'est sans prise de nouvelles compétences. Cela veut dire qu'ici a été représenté votre niveau de D.G.F. avec toutes les précautions à prendre parce qu'autant le C.I.F. c'est mathématique sur vos décisions, autant la D.G.F. je vous rappelle que ça dépend du C.I.F. des autres ; ce n'est pas parce que cela n'a augmenté que d'un point chaque année que cela n'augmentera pas l'année prochaine en moyenne de 1,5 ou de 0,8. Cela dépend des décisions de l'Etat, il y a donc beaucoup de variables qui évoluent. Il y a des cas de figures dans lesquels votre D.G.F. peut régresser. Ce qui est clair, c'est que, si vous atteignez 40, de toute façon le pire qui puisse vous arriver c'est d'avoir une croissance de la dotation forfaitaire des communes chaque année, donc de 1 % par an, plus un bonus en fonction de l'évolution de votre population si les recensements vous sont favorables bien sûr.

A partir de cela, nous avons regardé ce que donnait le fait de prendre de nouvelles compétences. Comment cela se passe-t-il ? Quand vous prenez des compétences, c'est le mécanisme de l'attribution de compensation que vous avez connu à chaque fois que vous avez fait évoluer vos Statuts ou que vous avez défini votre intérêt communautaire. Si vous prenez des compétences, vous avez un mécanisme sur l'attribution de compensation ; c'est-à-dire que lorsque la commune ou les communes transfèrent une compétence, c'est la Communauté qui exerce cette compétence à leur place et elle facture à la commune ce que coûtait cette compétence sur la dernière année où la commune l'a exercée. Nous sommes fin juin. On peut toujours imaginer – mais nous ne l'avons pas pris ici parce que ce serait déraisonnable – que, toutes affaires cessantes, vous décidiez de transférer des compétences au 1er octobre 2008 et qu'au prorata temporis il y ait un petit bout de truc qui se passe sur 2008, mais cela me paraît quand même extrêmement peu probable. Nous nous sommes donc fondés sur un transfert de compétence qui interviendrait en 2009.

En 2009, l'attribution de compensation ou les attributions de certaines communes seraient bien sûr abaissées puisque la Communauté prendrait les charges à leur place, et donc comme il y a un décalage de deux ans cela améliore votre C.I.F. de 2011. Cela ne change pas celui de 2010. Pour changer votre C.I.F. de 2010, la seule chose que vous puissiez faire, c'est de jouer sur la fiscalité, sur la taxe professionnelle et éventuellement sur la TEOM ou sur la redevance d'assainissement. Mais, avec des transferts de compétences, vous ne pouvez pas toucher à la D.G.F. de 2010. Ici, dans l'hypothèse médiane, on voit qu'avec 50 000 € de transferts on est juste à 40. Pour être plus raisonnable, parce qu'il y a forcément des approximations dans la formule, avec 300 000 € de transferts on est à 40,5 ; ce qui donne une certaine sécurité, parce que cela va dépendre aussi de la croissance des bases de taxe professionnelle et des bases des impôts ménages. Voilà donc la marge que vous avez.

Vous pouvez aussi avoir une autre hypothèse que de transférer 50 000 € de charges, c'est de réduire la DSC de 100 000 €. Pourquoi de 100 000 € et pas de 50 000 ? parce que la DSC compte pour la moitié de sa valeur. Quand vous réduisez la DSC de 100 000 €, vous gagnez dans la formule mathématique 50 000 €. La DSC fait 200 000 € ; si vous la supprimez complètement, cela équivaldrait à un transfert de charges de 130 000 €. Dans ce cas-là, vous voyez l'évolution de la D.G.F.. A partir de la courbe violette, vous avez votre progression qui est au moins comme la dotation forfaitaire, et mieux si affinité parce que c'est un minimum. Mais si la formule mathématique vous en donne plus que la forfaitaire, vous avez évidemment une croissance de 2, 3 ou 5 %. Ce n'est pas parce que vous avez la garantie que vous êtes

abonnés à la garantie si la valeur réelle que vous donnent les ordinateurs du Ministère de l'Intérieur est supérieure. C'est simplement une garantie.

Je précise ici, parce qu'il y a des différences entre les courbes, qu'au-dessus du seuil 600 000 € de transferts supplémentaires ça vous génère 150 000 € de D.G.F. de plus deux ans après, je dis bien « deux ans après » puisqu'il faut forcément prendre en compte l'impact sur le C.I.F.. Vous faites les transferts en 2009, vous n'avez la D.G.F. supplémentaire qu'en 2011, et elle est bien sûr récurrente.

Si on est dans l'hypothèse basse –je pense qu'elle est un peu pessimiste mais nous l'avons quand même faite– où votre taxe professionnelle stagne, alors il vous faut au moins 160 000 € de transferts, ou bien, pour assurer le coup et être au moins à 40,5 il vous faut 400 000 € de transferts. Là, à 400 000 € de transferts, l'intégration fiscale atteint 40,5. A ce niveau-là, c'est un peu moins réactif : 600 000 € de transferts produisent 140 000 € de gain de D.G.F. deux ans après ; plus de 600 000 €, cela génère 150 000 € parce que les courbes se sont tassées.

J'en arrive à la dernière page. Hors déclenchement de la garantie, la prospective D.G.F. est soumise à de nombreuses incertitudes, internes et externes. Vous pouvez progresser comme la dotation forfaitaire des communes si vous atteignez 40 %. Elle a progressé de 1,2 % en 2008. Ne retenez pas ce chiffre de 1,2 % parce que l'Etat va assaisonner tout le monde au mois de septembre ; ce sera donc probablement 1 % au mieux et peut-être 0,8 % ou 0,7 %. La stratégie possible, c'est d'ajuster les transferts de charges ou de réduire la DSC en fonction des évolutions des principales hypothèses. A 300 000 € ou 400 000 € de transferts, cela paraît quand même assez sécurisant, cela donne une marge de sécurité suffisante, le C.I.F. est dans ce cas-là supérieur à 40,5, même si la taxe professionnelle stagne.

Un rappel : les transferts de charges reviennent à échanger une charge fixe contre une charge a priori évolutive. Ce n'est intéressant pour la Communauté que si la charge n'est pas trop inflationniste et que vous ne reperdez pas en inflation sur ce que la Communauté va reprendre plus que ce que vous allez gagner en D.G.F.. Avec 1 € supplémentaire de D.G.F. pour 4 € de transferts, le bilan est a priori positif parce qu'il faudrait une augmentation de 25 % pour que vous reperdiez tout, je pense que nous n'en sommes quand même pas là. Cela allège par ailleurs les budgets des communes qui transfèrent des compétences puisqu'elles sont dans une situation où on leur facture une ancienne dépense figée mais elles économisent le Glissement Vieillesse Technique, elles économisent les fluides par exemple si ce sont des dépenses de fonctionnement d'un bâtiment.

Voilà ce que je voulais vous présenter. Je suis persuadé, comme cela a été extrêmement compliqué et que je n'ai peut-être pas forcément été très clair, qu'il y a beaucoup de questions auxquelles je vais essayer de répondre.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur KLOPFER, mais vous avez été comme d'habitude très clair même si c'est très compliqué. Ce qui est encore plus compliqué pour nous, c'est de l'expliquer ensuite à nos concitoyens sur le terrain ; mais ceux qui pondent ce genre de système complexe n'en sont guère conscients.

S'il y a des questions, nous allons bien sûr essayer d'y répondre. Tout d'abord, si nous vous avons demandé de réaliser cette étude, c'est parce que c'est vraiment un moyen de sécuriser nos recettes de D.G.F., et donc pour l'avenir de nous garantir puisque nous essayons toujours de travailler dans la prospective au moins à 3 ou 4 ans pour faciliter l'action de notre

Collectivité. S'il y a des questions, vous pouvez vous exprimer. Monsieur MATHONIER, vous avez la parole.

M. MATHONIER.- Merci encore pour cet exposé, qui est toujours très clair mais un peu compliqué et technique. Le dépassement du C.I.F. de 40 % peut être réalisé une année. Si l'année suivante on retombe en dessous, que se passe-t-il pour la dotation de garantie ?

M. KLOPFER.- Vous n'avez la garantie qui si l'année où on le calcule vous êtes au-dessus de 40. Ce n'est pas conservatif. Si une année vous faites 40,2, vous avez au minimum la garantie et mieux bien sûr si les formules vous donnent plus. L'année d'après, si vous retombez à 39,9, vous n'aurez pas la garantie ; ce qui ne veut pas dire que vous allez régresser ; si la formule mathématique vous donne plus quelque chose vous aurez plus quelque chose, mais si la formule mathématique vous donne moins vous aurez votre moins. C'est chaque année que cela se mesure. Si par exemple une année donnée – mais comme je pense que ce n'est pas, Monsieur le Maire, votre intention, prenons une autre ville centre –, dans une Communauté, la Ville Centre augmente de 20 % sa propre fiscalité, cela fait dégringoler le C.I.F. de sa Communauté, et là évidemment avec un an de décalage il peut retomber très largement en dessous de 40.

M. LE PRESIDENT.- Et puis, je crois qu'on peut ajouter aussi que c'est fonction de la règle existante aujourd'hui ; mais, comme vous nous l'avez rappelé tout à l'heure, cela peut changer.

M. KLOPFER.- Oui, absolument. Dans une Loi de Finances, il peut se passer beaucoup de choses. Cette formule de minimum, de tarif syndical à 40 %, elle existe depuis 2005. Elle avait été fixée à 50 % pour 2005 et à 40 % à partir de 2006. Je vais être le plus honnête possible avec vous parce que je rencontre régulièrement le chef de bureau des dotations, je l'ai fait intervenir à Sciences Politiques dans un séminaire où j'interviens. A l'époque, en 2005, je leur avais dit : n'avez-vous pas tapé un peu bas en mettant 40 parce que vous allez avoir beaucoup de clients qui vont les atteindre les 40 ? C'est ce que je leur avais dit à l'époque, en 2005. Et puis, nous en sommes toujours là. On n'en reparle pas. Ce n'est pas forcément évident que cela bouge parce que, pour qu'il y ait des choses qui bougent, il faut qu'il y ait des gens qui y trouvent intérêt. Il y a beaucoup d'amendements bizarroïdes qui apparaissent en Loi de Finances, tout simplement parce qu'un président de communauté qui est bien placé arrive à mettre une disposition dont sa communauté est la seule bénéficiaire... mais généralement il ne massacre pas des choses qui sont génériques à partir du moment où lui n'y a aucun intérêt. Disons qu'il y a un Sénateur, Président de Communauté, qui est très bien placé au Sénat et qui a fait passer de jolis amendements... je ne cite pas son nom, mais certains le connaissent ici.

M. LE PRESIDENT.- Trêve de plaisanterie, y a-t-il d'autres questions ? Vous nous donnez de très bons conseils, Monsieur KLOPFER... (Rires) Pas d'autres interventions. De toute façon, nous travaillons en prospective. Cela a un intérêt évident de travailler dans ce sens, mais bien évidemment nous continuerons à être soumis chaque année à un certain nombre d'aléas, les premiers étant les modifications éventuelles de la Loi de Finances.

M. KLOPFER.- Je pense à la même chose parce qu'il faut tout prévoir. La Loi de Finances, elle est discutée chaque année, comme vous le savez, entre le 15 octobre et les derniers jours de décembre avec beaucoup d'allers et retours entre les deux Assemblées. Quand il y a des mesures qui sont sur le point d'être prises et qui intéressent à un moment donné certaines collectivités soit parce qu'elles peuvent en bénéficier, soit parce qu'elles risquent d'en pâtir, les

gens cherchent des alliés, et les alliés ne sont pas forcément dans sa famille politique. Par exemple, vos alliés sur quelque chose comme cela, ce sont des communautés qui ont des C.I.F. entre 38,5 et 42. Nous, nous avons toute la liste. Je vous donne la liste ; comme cela, il y a un certain nombre de gens que vous pourrez sensibiliser. Il y avait eu par exemple une très belle bataille d'influence il y a quelques années entre l'Assemblée Nationale et le Sénat toujours sur des questions de D.G.F., sur le fait de savoir si la redevance d'assainissement devait rentrer dans le C.I.F. ou non. Je ne sais pas si vous vous souvenez de ce débat, il s'était passé très exactement en 2000. Je ne vais pas dire à ma gauche et à ma droite pour citer les élus qui étaient à ce débat, mais disons que d'un côté vous aviez le Président du Conseil Général de Charente Maritime, M. BELOT, qui a un Syndicat d'assainissement intéressant pratiquement toutes les communes de son département ; comme la recette d'assainissement ne peut pas être transférée comme c'est le cas pour la TEOM, il a donc eu l'idée d'enlever la redevance d'assainissement du C.I.F. des communautés de communes, et il voulait le faire pour toutes les communautés, puisqu'évidemment ses communes à lui ne pouvaient pas en bénéficier. Comme il n'y a pas eu d'opposition sur sa mesure, il l'a fait passer. Les communautés de communes n'ont donc plus la redevance d'assainissement dans le calcul. Mais les Communautés d'Agglomérations l'ont toujours parce qu'en face il y avait Laurent FABIUS, Président à l'époque de la Communauté d'Agglomération de Rouen, il l'est à nouveau, mais entre temps il ne l'était plus ; ils avaient pris cette compétence en tout premier lieu et il s'est battu pour que cela ne touche pas les Communautés d'Agglomérations. C'est comme cela que nous sommes arrivés à une merveilleuse formule alambiquée où la formule du C.I.F. n'est pas la même pour les communautés de communes et pour les Communautés d'Agglomérations. Mais tout ceci a une logique mathématique imparable...

M. LE PRESIDENT.- Pour résumer, cela veut dire que, nous, il faut que nous transférons entre 200 000 et 300 000 € ou que nous supprimions la dotation de solidarité communautaire, quitte à trouver une autre formule pour garder les équilibres financiers entre l'intercommunalité et essentiellement la ville centre. Il y a ces deux solutions, soit l'une, soit l'autre, soit les deux cumulées. Nous pouvons aussi, en dehors des aléas que nous ne maîtrisons pas, jouer sur le montant de la taxe d'assainissement et de la TEOM.

M. KLOPFER.- Si vous les augmentiez plus fortement que ce qui est imaginé ici en 2009, cela jouerait déjà sur le C.I.F. de 2010 parce que les décisions fiscales sont prises en compte avec un décalage d'un an, alors que les décisions en matière de transferts sont prises en compte avec un décalage de deux ans puisqu'elles reposent sur le Compte Administratif, et il faut que le Compte Administratif soit connu. Cela fait donc forcément un décalage de deux ans.

M. LE PRESIDENT.- Comme de nombreuses communes ont beaucoup de souhaits de travaux en matière d'assainissement, cela nous permet déjà de réfléchir sur cette piste-là qui, de toute façon, sera inéluctable.

Sur les autres éléments que vous avez cités, vous êtes parti sur une recette de TP en hausse de 2 %. Nous avons passé un graphique dans la réunion précédant celle-ci, où l'on voit que nos augmentations de bases de TP sur les 7 dernières années ont été assez importantes ; il n'est pas du tout évident que cela se maintienne de cette manière-là puisque, comme vous l'avez dit, nombre de Communautés d'Agglomérations ont vu au contraire leurs recettes de TP diminuer. Et puis, là, nous avons guère de moyens d'intervenir rapidement en tout cas.

Voilà, je crois, les pistes de réflexion sur lesquelles la Commission des Finances, présidée par Michel LOURS, pourra travailler. Ce sont les orientations qui doivent être travaillées le plus rapidement possible.

Monsieur LAMPRE, vous avez la parole.

M. LAMPRE.- C'est juste pour comprendre un point. Par rapport à ce qui va se passer à Esban et à La Sablière au niveau de la TP, avec tous les investissements qu'il devrait y avoir là-bas, il devrait bien y avoir quand même une différence au niveau de la TP ; nous allons bien rentrer quand même beaucoup plus d'argent que nous en avons en ce moment. Il y a déjà des bâtiments qui se construisent ; ils vont bien qu'en même rentrer de la TP.

M. LE PRESIDENT.- Cela amènera des bases de TP complémentaires, mais pas à échéance 2009. Le décalage par rapport à la recette de TP ne nous l'amènera pas avant 2011, dans le meilleur des cas. Mais, effectivement, il n'y a pas 36 moyens d'augmenter les recettes de taxe professionnelle dans la mesure où nous ne jouons pas et où nous pouvons très peu jouer sur les taux. Il nous reste à espérer des bases en augmentation.

M. DESTANNES.- Nous sommes tributaires des décisions de l'Etat aussi.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Alain CALMETTE a la parole.

M. CALMETTE.- Je voudrais d'abord me féliciter du constat de la hausse des bases de TP puisqu'on voit que, partout en France, ce n'est pas la même chose. C'est une hausse certes aléatoire et qu'il faut vérifier chaque année, mais en tout cas sur le bilan des dernières années c'est une bonne chose par rapport à d'autres bassins de notre pays.

D'autre part, si je comprends bien, en termes de variables internes, nous avons les bases de TP qui évoluent sensiblement à la hausse, et nous espérons que cela va continuer sur cette même perspective. Nous avons le potentiel fiscal, mais il est difficile de le faire évoluer. Nous avons aussi les taux des fiscalités de chaque commune. En ce qui concerne la ville centre, je ne crois pas qu'il n'y aura de hausse susceptible de faire baisser le C.I.F.

En revanche, sur un autre point des variables internes, ce sont les transferts nouveaux de compétences, sachant qu'on voit que 4 € de charges transférées rapportent 1 € à la CABA. C'est un très bon rapport. On voit que l'écart pour arriver à 40 % c'est 300 000 €.

M. KLOPFER.- Avec une marge. Cela peut être moins.

M. CALMETTE.- Je crois que nous avons tout intérêt à trouver les solutions pour arriver à 40 % dans un cadre où la DSC pourrait être la variable d'ajustement pour que nous puissions, chacun, trouver un rapport gagnant/gagnant dans un transfert intelligemment envisagé. En tout cas, la Commune d'Aurillac pourra faire des propositions dans ce sens-là.

M. LE PRESIDENT.- Je croyais entendre votre prédécesseur... (Rires)

M. DESTANNES.- Il a pris de bonnes leçons...

M. LE PRESIDENT.- Gagnant/gagnant, c'est comme cela qu'on nous assurait qu'on nous transférait une Médiathèque dans un état parfait. Nous avons même un écrit nous assurant de la qualité du bâti.

M. CALMETTE.- La dotation de solidarité, si je me souviens bien, c'est, sur 260 000 €, la somme de 200 000 € qui revient à la Ville d'Aurillac. Nous sommes donc quand même tout à fait intéressés par la suppression éventuelle d'une telle dotation.

M. DESTANNES.- Moi aussi.

M. KLOPFER.- Je me piège moi-même parce que je sais que les séances du Conseil Communautaire sont couvertes par la presse, je n'ai pas identifié les journalistes mais je vais leur dire que, sur cette partie-là, nous sommes « off ». Il y a des communautés qui, pour verser une DSC non imputée sur le C.I.F., trouvent des prestations que les communes peuvent facturer à la communauté. Cela passe dans une autre rubrique du budget, et là les Préfectures ne le voient pas sur le C.I.F. Vous pouvez à nouveau noter, là nous sommes à nouveau « in ».

M. LE PRESIDENT.- C'est ce à quoi je pensais. Très sérieusement, les montants sur lesquels nous devons jouer ne sont pas très importants. Nous devons donc pouvoir y arriver sans trop de difficulté, sauf si vous aviez la mauvaise idée de convaincre le Ministère de l'Intérieur d'aller dans le sens que vous avez évoqué tout à l'heure.

M. KLOPFER.- Non, je n'en parle plus. Quand nous les rencontrons, nous évoquons des choses qui sont nouvelles. Nous avons eu l'occasion d'évoquer cela en 2005. Depuis, nous n'en n'avons pas reparlé. Comme on le dit généralement, le bon impôt c'est un vieil impôt, et donc la vieille mesure c'est aussi une bonne mesure en la matière. Personne ne demande sa suppression.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Ce n'est pas une délibération à l'ordre du jour. C'est une information, et je pensais que, dans la mesure où nous examinons le Compte Administratif, c'était aussi un moyen, pour ceux qui sont nouvellement élus, d'avoir une approche plus intéressante de notre système de finances intercommunales. Il n'y a pas d'autres questions.

Une fois de plus, Monsieur KLOPFER, merci de votre concours auquel nous faisons appel régulièrement et de cette collaboration efficace et utile pour nous. Nous avons l'impression ensuite que nous comprenons parfaitement les finances, mais malheureusement vous repartez.

M. KLOPFER.- Et moi je me dis que c'est toujours merveilleux de venir ici, surtout en cette saison, et je regrette toujours que ce ne soit pas un lundi matin ou un vendredi soir pour pouvoir en profiter davantage, mais c'est comme cela.

M. LE PRESIDENT.- Nous y arriverons... Dès que nous aurons passé les 40 %, cela nous permettra de réfléchir différemment pour essayer de trouver de nouvelles marges. Merci encore à vous et bon retour.

Nous avons à l'ordre du jour tout d'abord la mise à jour des Autorisations de Programmes et des Crédits de Paiement. Je passe la parole à M. LOURS.

DELIBERATION N° 2008/137 : MISE A JOUR DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET CREDITS DE PAIEMENT

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- Par délibération n° 2008/024 du 15 janvier 2008, le Conseil Communautaire a procédé à la mise à jour des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiement.

Il convient aujourd'hui de procéder à divers ajustements sur certaines opérations, notamment ceux induits d'une part par la validation des avenants n° 4 et n° 9 aux conventions de mandat de la Halle Polyvalente et du Centre Aquatique, et d'autre part par les résultats des appels d'offres des marchés de travaux pour la réalisation des Aires d'Accueil. Par ailleurs, suite à l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Médiathèque, il est proposé au Conseil d'adopter une nouvelle autorisation de programme pour ce projet dont le coût global TTC est estimé à ce jour à près de 5,3 M€, mais dont la réalisation et le financement vont s'étaler sur les exercices 2008 à 2010.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter les AP/CP telles que présentées dans l'état annexe ;
- d'autoriser M. le Président à engager la Collectivité à hauteur des autorisations de programmes ouvertes pour les projets identifiés dans les tableaux joints à la délibération ;
- de s'engager sur les exercices à venir à créer les ressources nécessaires pour ouvrir les crédits de paiement nécessaires au règlement des dépenses engagées.

Vous avez donc en annexes les Autorisations de Programmes pour les différents chapitres.

- sur la Halle Polyvalente, nous aurions un montant total d'AP de 13 782 356 € TTC.
- sur le Centre Aquatique, nous aurions un montant total d'AP de 12 458 668 € TTC.
- sur les Aires d'Accueil des gens du voyage, nous avons un montant d'AP de 3 567 197 € TTC.
- sur l'OPAH de développement, nous avons un montant total d'AP de 1 594 000 € TTC.
- sur la rénovation de la Médiathèque, nous avons un montant total d'AP de 5 316 220 € TTC.

soit un total de Crédits de Paiement de 36 718 441 € ceux-ci étant répartis sur 2008 à 2012.

M. LE PRESIDENT.- Avec les exercices budgétaires jusqu'en 2012 puisque l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat est une opération qui doit se clôturer en 2012. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Les autorisations de programmes et crédits de paiement, cela nous permet d'avoir une vision globale sur chaque grosse opération et de savoir combien cela coûte exactement. Pas de questions. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

La délibération n° 2008/137 est adoptée à l'unanimité avec quatre abstentions. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2008/138 : COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2007

Rapporteur : M. LOURS

M. LE PRESIDENT.- Nous avons à examiner les Comptes Administratifs et les Comptes de Gestion 2007. Avant de me retirer, nous allons faire une présentation de ces Comptes Administratifs 2007.

Nous avons, lors du vote du budget 2008, au mois de mars, évoqué le projet de Compte Administratif sur la base des données provisoires que nous avons à l'époque, et nous avons repris par anticipation les résultats prévisionnels de l'année 2007.

Les Comptes de Gestion qui ont été produits par le Trésorier et les Comptes Administratifs établis par la Communauté d'Agglomération viennent confirmer les données que nous avons présentées au moment de la présentation du budget 2007. Vous verrez que les quelques ajustements qui sont induits par la mise en concordance des deux comptabilités (Comptes de Gestion et Comptes Administratifs) sont traités dans les Budgets Supplémentaires 2008.

Après avoir voté les budgets primitifs, l'examen du Compte Administratif nous permet de tirer le bilan de l'exécution du dernier budget, que ce soient le Budget Principal ou les budgets annexes. Et puis, cela nous permet aussi – ce que nous faisons chaque année – de faire une comparaison avec l'exercice précédent, c'est-à-dire en l'occurrence l'exercice 2006, ainsi qu'avec les autres Communautés d'Agglomérations puisqu'il est toujours intéressant de comparer l'évolution de nos finances avec ce qui se passe dans les autres Communautés d'Agglomérations puisque ce sont des structures financières similaires et nous bénéficions, grâce à l'Assemblée des Communautés de France, d'un annuaire fiscal et financier de l'ensemble des Agglomérations.

(Présentation de documents sur écran)

Ce que l'on peut indiquer de manière générale, c'est qu'en 2007, en dehors des transferts internes, nous avons perçu en recettes réelles de fonctionnement – là, il s'agit de chiffres tous budgets confondus, c'est-à-dire Budget Principal et budgets annexes – 38 107 241,05 €. C'est une augmentation de 2,33 % par rapport à 2006. Nous avons dépensé, en dépenses réelles de fonctionnement, 31 315 703 €, c'est-à-dire une augmentation de 1,78 %. L'intérêt de la différence entre ces deux chiffres, c'est que nous avons eu + 2,33 % en recettes et + 1,78 % en dépenses ; ce qui veut dire que nous avons, je pense, très correctement contrôlé l'exécution des budgets et que ce différentiel est bien évidemment un plus pour notre Communauté d'Agglomération.

Là-dedans, vous avez, sur ces dépenses réelles de fonctionnement, 9 029 000 € de dépenses de personnel ; ce qui représente pratiquement 29 % des charges. Cela nous situe très correctement dans le panel des Communautés d'Agglomérations, sachant qu'il est quand même très difficile de comparer des structures qui n'ont pas exactement les mêmes compétences. Il y en a qui, par exemple, n'ont pas l'eau ou l'assainissement. C'est donc toujours un exercice difficile. Il y en a aussi qui font traiter ce type de service par le privé. Mais, enfin, nous sommes dans une bonne fourchette.

Cela nous a permis de dégager un résultat d'exploitation de 6 791 537 € ; auquel nous pouvons ajouter 4 150 000 € de résultat de fonctionnement 2006 reporté. Donc, au terme de cet exercice, cela dégage 10 941 925 € qui sont disponibles dans les comptes de la CABA notamment pour financer nos investissements. Cela ne veut pas dire que nous sommes assis sur un tas d'or, nous aurons l'occasion d'en reparler. Cela veut dire que les finances sont saines.

Sans même prendre en considération le report 2006, le taux d'autofinancement rapporté aux recettes est de 17,59 %, contre 13,80 % entre 2007 et 2006 ; ce qui fait un montant d'autofinancement de 118 € par habitant, contre 95 € pour la moyenne des Communautés d'Agglomérations. Cela ne durera pas puisqu'on peut considérer que nous avons vécu des exercices assez exceptionnels de par les montages en particulier de subventions que nous avons pu obtenir, mais cela nous positionne parmi les Communautés d'Agglomérations qui ont consacré le plus de leurs ressources à l'équipement du territoire puisque nous avons consacré aux dépenses d'équipement 332 € par habitant, contre une moyenne de 163 €. Il est évident que nous ne pourrions certainement pas maintenir un tel taux d'équipement compte tenu des évolutions prévisibles de recettes venant de l'Etat, de la Région ou du Département.

Si je prends, en comparant avec les autres Communautés d'Agglomérations, des chiffres de comparaison, nous avons des produits fiscaux qui sont inférieurs à la moyenne, mais cela nous l'avons rappelé tout à l'heure :

- 173 € par habitant pour la taxe professionnelle contre 253 € par habitant en moyenne.
- Sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, nous sommes à 58 € par habitant contre 92 € par habitant en moyenne.

Il y a deux explications :

- La première explication, c'est le potentiel fiscal faible que nous avons, qui est tout à fait connu et reconnu et qui provient aussi de l'absence de grandes implantations industrielles sur le département du Cantal.
- Nous avons aussi un autre critère qui est à prendre en considération, c'est une modération de nos taux puisqu'en taxe professionnelle nous sommes à 16,48 % contre une moyenne nationale des Communautés d'Agglomérations de 17,19 %. Il en est de même sur la TEOM puisque nous sommes à 7,92 % contre une moyenne nationale de 8,75 %.

Nous l'avons vu tout à l'heure, nous avons par contre bénéficié, grâce au C.I.F. qui n'est pas encore à 40 % mais qui n'en est pas loin, d'une D.G.F. très supérieure à la moyenne nationale puisque nous sommes à 67,50 € par habitant contre une moyenne de 47 € par habitant. D'ailleurs, comme vous avez pu le voir dans le document que vous a présenté Michel KLOPFER, c'est la première fois, alors que l'on dit toujours que nous sommes en crise démographique, mais plus à l'extérieur de la CABA qu'à l'intérieur de la CABA, que nous avons plus de 60 000 habitants D.G.F., sachant que ce chiffre inclut les résidences secondaires qui comptent chacune pour un habitant. Mais nous avons dépassé sur la D.G.F. le cap des 60 000 habitants.

Nous avons, en matière de dépenses, des charges de gestion qui ont progressé en deçà de l'inflation, puisque nous sommes à + 0,5 %. Cela veut dire que les efforts que nous avons demandés aux Services dans le cadre de la rigueur de gestion et de l'amélioration des coûts ont porté leurs fruits. Ce n'est jamais suffisant, mais il vaut mieux être dans cette évolution-là que l'inverse.

Nous avons des charges de personnel qui ont crû de 6,14 % ; ce qui est très inférieur à la moyenne des autres Agglomérations qui sont à + 11,3 %, mais cela est dû en grande partie à la mise en service du nouveau Centre Aquatique avec pratiquement un doublement des effectifs sur cet équipement et puis aussi à l'application du nouveau régime indemnitaire qui avait été voté à l'unanimité par le Conseil Communautaire. Mais, comme je l'ai indiqué, à 29 % nous restons dans un cadre qui est tout à fait acceptable.

En matière d'investissements, nous avons réalisé plus de 19 M€ de dépenses d'investissement, auxquels nous pouvons rajouter plus de 5 M€ de dépenses engagées au 31 décembre 2007 et constatées en restes à réaliser. Ces dépenses d'investissement ont pu être financées grâce aux subventions que nous avons perçues. Nous avons perçu 5,7 M€ de subventions ; ce montant étant porté à 10,7 M€ avec les restes à réaliser. C'est-à-dire que nous sommes à 44,28 % des dépenses d'équipement au niveau des subventions perçues. Là aussi, je l'indique aux nouveaux membres du Conseil, c'est un taux qu'il sera extrêmement difficile d'atteindre à nouveau dans le mandat. S'agissant du budget de l'Etat, n'en parlons pas, tout le monde sait ce qu'il en est. Quant aux budgets des Conseils Régionaux et des Conseils Généraux, nous savons aussi qu'en chaîne la rigueur sera de plus en plus importante et que les dotations à nos collectivités dites de rang inférieur vont s'en trouver aussi affaiblies. Vous pouvez donc saluer ce chiffre que vous ne reverrez vraisemblablement pas de sitôt. Ce que nous ne pouvons que regretter, mais il vaut mieux le prévoir.

Nous avons bien sûr en matière de subventions – il faut le savoir – des différences très considérables entre les grands équipements au titre du Budget Principal et les budgets annexes parce que, par exemple, sur l'Eau et l'Assainissement, nous ne touchons pratiquement de subventions que du Conseil Général qui a une politique de soutien tout à fait forte en la matière et dont nous bénéficions, nous touchons un peu d'argent de l'Agence de l'Eau, mais sinon il n'y a rien par ailleurs, il n'y a rien de la Région, il n'y a rien de l'Etat, il n'y a rien de l'Europe.

Les fonds propres ont contribué également à hauteur de 4,98 M€ au financement des équipements.

Le solde a été apporté par l'emprunt pour 5,5 M€.

S'agissant de l'encours de la dette au 31 décembre 2007, nous avons un encours global, tous budgets confondus, de 38 672 958 €. Vous avez sur ceschéma la répartition de cet encours de la dette, qui est en majorité sur le Budget Principal pour 21 400 000 €, sur le Budget de l'Eau pour un peu plus de 1 700 000 €, sur le Budget de l'Assainissement pour 6 600 000 €, sur le Budget des TDMA pour 4 800 000 €, sur le Budget des Campings pour 247 000 € et sur le Budget des Transports pour 3 809 000 € ; bien sûr, là sur ce dernier budget, il y eu une augmentation consécutive à l'acquisition que nous avons faite des 10 bus pour renouveler la flotte de la STABUS.

Cet encours de la dette a donc crû de manière importante, comme nous l'avions prévu, pour financer les grands équipements de la mandature précédente. Mais cela ne s'est pas traduit par une évolution importante de la situation financière de notre Communauté puisque le taux de désendettement n'a progressé que de 5,06 à 5,69 années, et nous sommes donc restés très en deçà du ratio prudent présenté par le Cabinet KLOPFER qui nous a recommandés chaudement de ne pas dépasser 9 ans. Au-delà de 9 ans, c'est imprudent, et il ne faut surtout pas aller jusqu'à 15 ans. Pour l'instant, nous sommes dans une situation tout à fait raisonnable. En 2001, nous étions à un peu plus de 8 années. Nous avons, fin 2007, atterri à 5,69 années, alors que nous avons financé les grands équipements.

Voilà la présentation générale de ce Compte Administratif sur l'ensemble des budgets. Je vais maintenant demander à Michel LOURS de prendre le relais.

M. LOURS.- Pour le Budget Principal, les charges à caractère général 2007 sont légèrement inférieures à celles de 2006 (moins 37 000 €), malgré l'impact des coûts nouveaux du Centre Aquatique. De fait, le résultat d'exploitation est exceptionnellement élevé (3 813 000 €), alors même que la croissance anticipée des charges financières (+ 360 000 €) a pesé sur les comptes. L'objectif est de maintenir ce résultat d'exploitation à un niveau significatif sur les prochains exercices.

Les dépenses d'équipement et les subventions et participations d'investissement versées croissent encore légèrement à leur plus haut niveau historique : 14,9 M€ et même 16,88 M€ avec les restes à réaliser, marquant ainsi l'achèvement des grands projets.

La part des subventions est prépondérante dans le financement de ces dépenses (5,46 M€ et même 10,67 M€ avec les restes à réaliser), suivie par les fonds propres et les autres produits d'investissement (4,25 M€), puis par l'emprunt (3,97 M€ et même 5,7 M€ avec les restes à réaliser).

Au final, l'affectation de 2 850 000 € au financement de la section d'investissement permet de maintenir un résultat de fonctionnement reporté tout à fait significatif (763 589 €) qui, conformément aux objectifs affichés depuis plusieurs années, baisse progressivement jusqu'à revenir à un niveau raisonnable mais capable de constituer un amortisseur en cas d'événements exceptionnels ou imprévisibles. C'est ce que nous a présenté M. KLOPFER.

Voilà ce que je pouvais dire sur le Compte Administratif du Budget Principal. Le Président se retire et je laisse la parole au Vice-Président pour proposer le vote.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote sur le Compte Administratif 2007 du Budget Principal, après avoir confié la présidence de séance à M. DESTANNES)

M. DESTANNES.- S'il n'y a pas de questions, je vais donc mettre aux voix ce Compte Administratif 2007 du Budget Principal.

Y a-t-il des avis contraires ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

Le Compte Administratif 2007 du Budget Principal est adopté à l'unanimité avec quatre abstentions.

(Retour de M. le Président en séance)

M. LOURS.- Nous passons au Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de l'Eau. Roger DESTANNES le présente.

M. DESTANNES.- En ce qui concerne le Budget Annexe de l'Eau, sa situation financière se tend, même si le résultat d'exploitation reste encore satisfaisant à plus de 663 000 €, et ce d'autant que le fonds de roulement reste très significatif (1,3 M€).

De fait, les dépenses d'équipement qui se sont élevées à 1,2 M€ ont pu être financées sans recours à l'emprunt. Afin de poursuivre dans cette voie, et bien que le besoin de financement de la section d'investissement soit nul, la section d'investissement présente même un léger excédent de 38 735 €, il est proposé d'y affecter 200 000 € pour favoriser la politique d'équipement à venir, d'autant que – c'est ce que rappelait le Président tout à l'heure – les subventions perçues sont extrêmement faibles puisqu'elles représentent à peine 13 % des coûts d'investissement, sachant que sur le Budget de l'Eau il n'y a pratiquement que le Conseil Général qui intervient sur l'ensemble des projets, l'Agence de l'Eau n'étant pas partenaire dans les opérations concernant l'alimentation en eau potable, si ce n'est sur des points particuliers comme les protections de captages ou des choses comme cela, mais sur l'ensemble des travaux de réseaux en particulier l'Agence de l'Eau n'intervient absolument pas. Nous avons donc seulement l'aide du Conseil Général.

En ce qui concerne le Budget de l'Assainissement, malgré des charges de fonctionnement stables, voire en baisse en valeur constante, la diminution de certaines recettes, en particulier la dotation de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et les produits exceptionnels, génère un résultat d'exploitation de 845 000 € en repli par rapport à celui de 2006 qui était de 1 200 000 €. Néanmoins, ce résultat représente près de 20 % des recettes réelles de fonctionnement de l'eau et même plus de 24 % si l'on exclut les prélèvements effectués pour le compte de l'Agence de l'Eau (809 000 € en 2007) qui sont intégralement reversés à cet organisme. Il convient également de souligner que l'excédent antérieur reporté qui s'élève à 1,3 M€ offre à ce budget un fonds de roulement très confortable.

Le niveau des dépenses d'équipement est resté relativement modeste (1 M€), mais comprend une part significative d'études qui vont générer des travaux importants sur les prochains exercices.

Dans ce contexte, l'endettement a décru d'un peu moins de 1 M€. Enfin, en termes d'affectation de résultat, il est proposé de verser une somme de 610 000 € au compte 1068 pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement et donc de reporter à la section de fonctionnement sur l'exercice 2008 un montant de 940 832 €.

M. LOURS.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de l'Eau et du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe de l'Assainissement)

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Les Comptes Administratifs 2007 des Budgets Annexes de l'Eau et de l'Assainissement sont adoptés à l'unanimité.

(Retour de M. le Président en séance)

Nous passons au Compte Administratif 2007 du Budget des TDMA.

M. Vincent BESSAT.- Sur le budget des TDMA qui s'affiche, vous voyez qu'il y a un redressement qui se poursuit sur ces comptes-là d'une part par les charges de fonctionnement qui ont baissé de 2,4 %, mais aussi dans le même temps les ressources, et tout spécialement les produits des services, ont crû au-delà des prévisions, permettant de dégager un résultat net d'exploitation d'un peu plus de 1 M€.

Néanmoins, dans le même temps, la politique d'investissement est restée extrêmement vigoureuse puisque les dépenses d'équipement se sont élevées à 2 232 000 €, justifiant un accroissement de l'endettement de près de 1,1 M€.

Compte tenu de cette situation, il est proposé d'affecter 250 000 € au financement de la section d'investissement, sachant que l'affectation minimale au niveau légal est de 50 000 €, et de maintenir en résultat de fonctionnement reporté la somme de 595 735 €.

M. LOURS.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés)

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

Le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe du Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés est adopté à l'unanimité avec quatre abstentions.

(Retour de M. le Président en séance)

Nous allons présenter le Compte Administratif du Budget du PLIE.

M. CALMETTE.- En ce qui concerne le PLIE, vous voyez que les recettes sont composées en majorité par une subvention du Fonds Social Européen, dont la caractéristique est que l'encaissement est acquis avec un décalage d'un an ou voire plus, par une participation de la CABA de 100 000 € et par une subvention du Conseil Général de 65 000 €. Bien entendu, une majorité de ces sommes, hors frais de personnel et charges de fonctionnement, sont affectées aux actions en faveur du public accueilli par le PLIE.

En ce qui concerne l'investissement, c'est une somme tout à fait marginale puisque c'est moins de 14 000 €. Les investissements sont totalement autofinancés.

Les résultats de 2007 sont donc entièrement réaffectés au financement des programmes d'actions pour l'année suivante en matière d'actions en direction des publics du PLIE. Voilà pour ce Compte Administratif du Budget Annexe du PLIE.

M. LOURS.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe du PLIE)

Le Président étant toujours dehors, nous allons procéder au vote.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe du PLIE est adopté à l'unanimité.

(Retour de M. le Président en séance)

Nous passons au Compte Administratif du Budget des Campings.

M. DALL'AGNOL.- Le bilan d'exploitation du Budget des Campings reste stable. Les charges d'exploitation ne croissent que de 1,5 % par rapport à 2006, alors que les produits des services (la location des mobil-homes et des emplacements de caravaning) évoluent de 9,4 %. Pour autant, les investissements antérieurs génèrent des dotations aux amortissements importantes, qui justifient de maintenir actuellement la subvention d'exploitation versée par le Budget Principal autour de 100 000 €. Les mouvements d'ordre budgétaire suffisent à quasiment équilibrer la section d'investissement qui ne supporte que peu de dépenses d'équipement nouvelles (6 755 €). De fait, il est proposé de procéder uniquement à l'affectation minimale légale du résultat, soit 1 250 € versés à la section d'investissement et 3 028 € sont repris en report en section de fonctionnement.

M. LOURS.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe des Campings)

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe des Campings est adopté à l'unanimité.

(Retour de M. le Président en séance)

Nous passons au Compte Administratif du Budget des Transports.

M. MONTIL.- Le Budget des Transports a vu en 2007 sa situation s'améliorer grâce à une forte dynamique de ses ressources de Versement Transport puisqu'elles atteignent 2 243 000 € environ en 2007, alors que dans le même temps les effets de la nouvelle DSP et les investissements importants qu'elle a induits n'ont pas pesé pleinement sur les charges de fonctionnement. De ce fait, le résultat d'exploitation retrouve des valeurs acceptables puisque nous le retrouvons ici, à droite sur l'écran, à 358 232,98 €.

Les dépenses d'équipement à plus de 2 076 000 € ont été exceptionnellement élevées comme l'a dit le Président et n'ont pu être réalisées que grâce à un recours important à l'emprunt qui est de l'ordre de 2 250 000 €.

Ce budget ne percevant aucune subvention d'investissement, les fonds propres couvrent, seuls, les besoins de financement. Il est donc proposé d'affecter 160 000 € à la section d'investissement et de conserver en section de fonctionnement 247 446 € ; ce qui permet d'atteindre un niveau de fonds de roulement plus en rapport avec la taille de ce budget et sa sensibilité à l'évolution de ses produits et de ses charges.

Il faut également avoir en mémoire que le Budget Principal a contribué en 2007 à son financement à hauteur de 300 000 €.

M. LOURS.- Y a-t-il des questions ? Pas de questions.

(M. le Président sort de la salle des délibérations pendant le vote du Compte Administratif 2007 du Budget Annexe des Transports)

Je mets aux voix ce Compte Administratif 2007 du Budget des Transports qui vous a été présenté par M. MONTIL.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

Le Compte Administratif 2007 du Budget Annexe des Transports est adopté à l'unanimité. Merci.

(Retour de M. le Président en séance)

DELIBERATION N° 2008/139 : AFFECTATION DES RESULTATS 2007

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Nous avons la délibération n° 139 concernant l'affectation de résultats 2007. En fait, nous les avons vus sur chacun des budgets. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

La délibération n° 2008/139 est adoptée à l'unanimité avec quatre abstentions.

Nous passons à la délibération suivante qui concerne l'approbation des Budgets Supplémentaires. Monsieur LOURS, vous avez la parole.

DELIBERATION N° 2008/140 : APPROBATION DES BUDGETS SUPPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. LOURS

M. LOURS.- M. le Président indique qu'après avoir approuvé le Compte Administratif 2007 et défini les modalités d'affectation des résultats de chacun des budgets, il convient d'intégrer ceux-ci de manière définitive dans les comptes 2008.

Pour répondre à cette obligation, des Budgets Supplémentaires ont été établis. Leur approbation offre également l'occasion de mettre à jour quelques crédits ouverts lors du vote des Budgets Primitifs. Budget par budget, ces modifications sont extrêmement peu nombreuses et concernent pour les plus significatives :

Dans le Budget Principal :

En recettes de fonctionnement, il s'agit d'ajuster pour environ 150 000 € supplémentaires les montants exacts des produits de la TP et D.G.F. dont la notification n'avait pas encore été reçue par la CABA lors du vote du Budget Primitif ; cela avait été une approximation. Quelques autres recettes sont également revues à la hausse (Entrées du Centre Aquatique, remises sur achats, subvention CUCS, remboursement exceptionnel de TVA sur la gestion de l'aéroport, qui ont été de bonnes surprises).

Par contre, les produits liés aux cessions d'immobilisation sont débudgétisés. En effet, la M14 a été modifiée et ne prévoit plus le vote de crédit sur ces lignes mais uniquement leur constatation au moment du Compte Administratif. Cependant, ces recettes n'avaient pas d'influence sur le résultat de fonctionnement car, par le jeu d'opérations d'ordre, elles sont versées à l'investissement. En conclusion sur 2008, ces produits restent certains, mais ne seront constatés qu'en fin d'exercice et pour la plupart sont déjà exécutés. Ils permettront alors de réduire l'autofinancement ou le recours à l'emprunt.

En dépenses, des besoins complémentaires de crédits ont été identifiés notamment pour faire face à l'évolution du coût de l'énergie (électricité, gaz) ainsi que sur les frais de personnel et les indemnités des élus pour faire face aux évolutions de la composition de l'exécutif et de l'organisation des services. D'autres ajustements plus techniques et de peu d'ampleur sont également proposés ainsi que la réduction de certains crédits qui ne seront pas dépensés ou engagés en 2008 de façon certaine.

En investissement, le volume global des ajustements peut apparaître comme relativement important. Dans les faits, il s'agit majoritairement d'opérations de transfert entre comptes ou équilibrées en dépenses et recettes.

Ainsi, les dépenses nouvelles concernent exclusivement le Prisme (+ 279 000 €) et le Centre Aquatique (113 000 €) et permettent de solder les crédits de paiement sur ces opérations, l'Espace libre de cultures urbaines (+ 85 000 €) pour les aménagements extérieurs et dans une moindre mesure la Maison de garde médicale et l'éclairage du sentier piétonnier de la Ponétie. Elles sont équilibrées par un appel supplémentaire à l'emprunt (+ 105 000 €). Il est également à noter que, grâce à l'appui de la Région, une subvention complémentaire de 400 000 € au titre du FEDER a été attribuée à la CABA pour financer le Prisme.

Dans le Budget Annexe de l'Eau :

En fonctionnement, les ajustements sont purement techniques et s'équilibrent par des évolutions quasi équivalentes de crédits en réduction.

En investissement, les crédits qui ne pourront être engagés en 2008 sur les opérations des secteurs Sud et Ouest sont redéployés sur des projets situés notamment sur Aurillac (Cité du Parc, Escanis), Yolet (Cœur de village, Couderc) et Vézac (Foulioles, RD 990).

Dans le Budget Annexe de l'Assainissement :

Outre les modifications apportées en opérations d'ordre pour tenir compte de l'ajustement du résultat 2007, les remarques émises pour l'eau sont totalement reproductibles. Le programme « suppression des eaux claires parasites » qui fait l'objet d'une convention avec l'Agence Adour-Garonne est renforcé (+ 280 000 €) ainsi que les travaux sur les communes d'Aurillac (Cité du Parc), Vézac, Saint-Paul-des-Landes, Crandelles et Naucelles.

Dans le Budget Annexe des TDMA :

Les ajustements en fonctionnement sont principalement nécessités par l'impossibilité de payer une facture de 75 000 € en investissement pour la réparation d'un engin à la décharge. Les propos tenus ci avant en matière de débudgétisation des cessions d'immobilisations s'appliquent également dans ce budget annexe. En investissement, les économies réalisées sur les achats de véhicules permettent de redéployer des crédits sur l'achat de bacs et de conteneurs.

Dans le Budget Annexe du PLIE :

Le dispositif bénéficie d'une subvention européenne FSE globalisée sur deux ans (2008/2009). Sa modification tardive ne permet pas d'espérer un engagement total des crédits ouverts, ceux-ci sont donc réduits de 100 000 € sur 2008, montant qui sera donc à valoir sur 2009.

Dans les Budgets Annexes des Campings et des Transports :

Les ajustements sont nuls ou insignifiants et ne justifient aucun commentaire particulier.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'approuver les Budgets Supplémentaires du Budget Principal et des Budgets Annexes de l'Eau, de l'Assainissement, des TDMA, du PLIE, des Campings et des Transports Urbains.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur LOURS. Y a-t-il des questions ? Monsieur FABRE, vous avez la parole.

M. Philippe FABRE.- Simplement, je souhaitais poser une question à M. LOURS pour lui demander si effectivement, dans ces budgets supplémentaires, la somme de 40 000 € allouée au Club de Hand-ball était prise en compte ?

M. LOURS.- Pas encore. Ce sera sur le prochain budget.

M. LE PRESIDENT.- Il faut d'abord qu'il y ait une délibération du Conseil. Elle ne peut pas apparaître de manière miraculeuse.

M. Philippe FABRE.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? 4 voix.

La délibération n° 2008/140 est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante qui concerne l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un Espace libre de cultures urbaines.

DELIBERATION N° 2008/141 : AVENANT N° 2 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – CREATION D'UN ESPACE LIBRE DE CULTURES URBAINES**Rapporteur : M. DESTANNES**

M. DESTANNES.- Le maître d'œuvre est le Cabinet METAFORE. Lorsque nous avons lancé la consultation et réalisé le projet, il y avait une partie des espaces extérieurs qui n'avait pas été prise en compte. Donc, d'une part, du fait que nous avons été obligés de modifier l'implantation du bâtiment par suite de la présence d'un câble haute tension qui traverse le secteur entre le bâtiment MATIERE et le Centre Aquatique, et d'autre part, pour pouvoir réaliser des parkings supplémentaires qui auront d'ailleurs un intérêt également pour le Centre Aquatique, le montant des travaux hors bâtiment s'élève environ à 200 000 €. Il a donc été proposé de confier bien sûr la conduite de ces travaux au Cabinet d'architecture METAFORE et donc d'avoir un avenant à leur contrat de maîtrise d'œuvre. Sachant que sur cette partie-là les honoraires demandés représentent 7,1 % et un peu plus de 12 % sur la partie « bâtiment ».

Le montant du marché de maîtrise d'œuvre passerait de 75 000 € HT à 89 000 € HT. Ceci a été présenté à la Commission d'Appel d'Offres qui a donné un avis favorable à cette proposition.

M. LE PRESIDENT.- Les travaux sont en cours de réalisation.

M. DESTANNES.- Tout à fait. Les fondations sont coulées et sont prêtes à recevoir la partie « charpente ».

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Monsieur COLLIN, vous avez la parole.

M. COLLIN.- Je vous remercie, Monsieur DESTANNES. Nous sommes pour que ce projet aboutisse, mais nous nous étonnons toutefois que cette ligne à haute tension n'ait pas été vue avant que le Cabinet fasse son étude ; ce qui aurait évité ce surcoût de 18 %.

M. DESTANNES.- Je précise que c'est une ligne enterrée. Le déplacement du bâtiment n'a rien changé sur la partie « structure du bâtiment » ; on a fait une translation du bâtiment d'une quinzaine de mètres pour effectivement ne pas avoir de problème ; mais en même temps il s'est avéré judicieux d'avoir une construction de parkings supplémentaires sur le devant du bâtiment. Les 14 % supplémentaires, c'est aussi lié aux 200 000 € de travaux en plus en lien essentiellement avec l'aménagement des espaces extérieurs pour la partie « stationnement ». Mais le câble est enterré.

M. COLLIN.- C'est presque du gagnant/gagnant encore une fois...

M. DESTANNES.- Non.

M. LE PRESIDENT.- Il faut surtout dire aussi que c'est une opération qui est très fortement subventionnée ; ce qui nous a permis de considérer qu'il était opportun de faire ces travaux extérieurs puisque c'est une opération où, en travaux intérieurs, nous devons avoir une dépense d'environ 600 000 € hors taxes et nous avons 550 000€ de subventions. Nous avons donc considéré qu'il était de bonne politique tant qu'à faire d'essayer d'élargir le dossier et de réaliser en même temps des emplacements extérieurs qui pourraient, en plus, apporter d'autres places de stationnement à l'équipement voisin. Je mets cette délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/141 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame MARTY, vous pouvez présenter la délibération suivante qui concerne la 1ère programmation 2008 au titre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale du Bassin d'Aurillac.

DELIBERATION N° 2008/142 : CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE DU BASSIN D'AURILLAC 2007-2009 – 1ère PROGRAMMATION 2008

Rapporteur : Mme MARTY

Mme MARTY.- Merci, Monsieur le Président. Cette délibération se situe dans le cadre de la Politique de la Ville, compétence obligatoire de la CABA, mais qui pour être efficace doit être une politique partagée par l'ensemble des Collectivités et faire l'objet d'un travail multi-partenarial avec les opérateurs locaux.

Pour sa part, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac a, le 16 avril 2007, autorisé son Président à signer le C.U.C.S. (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) pour la période 2007-2009. Conformément aux dispositions arrêtées dans ce contrat, il est prévu que des programmations annuelles définissent les modalités de financement des projets par l'Etat et la CABA.

C'est dans ce cadre que vous est présentée la 1ère programmation 2008 du C.U.C.S. qui est composée de 23 actions qui sont détaillées dans le tableau annexé à la présente délibération.

9 de ces actions entrent dans le cadre du Projet Educatif Communautaire. Il s'agit du dispositif « Agglo Loisirs 2008 » et d'un certain nombre d'actions de proximité en direction des populations, portées par les Centres Sociaux d'Aurillac, de la Vallée de l'Authre, d'Arpajon, et portées également par la Mairie d'Aurillac et l'Association « Session Libre ».

9 actions entrent dans le cadre de la Prévention de la Délinquance, la Santé et la Citoyenneté. Il s'agit des actions proposées par l'association « ACC'ENT Jeunes », la Mission Locale, la Maison d'Arrêt d'Aurillac, le CODES 15 et l'Entente Ytrac-Sansac, l'Association Prévention Routière et le Centre d'Information sur les Droits des femmes et des familles.

3 de ces actions proposées concernent les Quartiers Prioritaires qui – je vous le rappelle – ont été définis suite à un diagnostic précis. Il s'agit du Centre Ancien et des quartiers Sud d'Aurillac. 2 des actions concernant ces quartiers sont portées par les Centres Sociaux de Cap Blanc et de Marmiers, et l'une est directement portée par la CABA, il s'agit en fait d'une mission d'assistance auprès des acteurs locaux pour les soutenir dans la mise en œuvre de projets aussi précis que possible en direction des populations de ces quartiers qui cumulent un certain nombre de difficultés.

Une action concerne le domaine de l'Insertion et de l'Emploi. Elle est proposée par l'Association OXYGENE. Alors on peut s'étonner qu'une seule action soit proposée sur ce thème de l'insertion et de l'emploi. Il est vrai que nous avons un taux de chômage de 5 %, que

l'on met souvent en avant ; mais il faut quand même que nous ayons tous conscience que, parmi ces 5 %, une grande majorité de la population concernée se trouve très, très éloignée de l'employabilité à l'heure actuelle, et nous devons nous mobiliser pour essayer de rapprocher cette population de l'employabilité car c'est l'intérêt bien sûr de toute la collectivité.

Enfin, la dernière action proposée dans cette première programmation concerne l'équipe « Chef de Projet CUCS ». Il s'agit en fait de la définition de la mission de pilotage et de coordination qui est portée directement par la CABA.

Le montant global de cette programmation s'élève à 217 150 €, dont 97 680 € proviennent de la participation financière de la CABA et 119 470 € de subventions de l'Etat au titre des crédits de l'Acse (Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances).

Je précise que ce programme de 23 actions a été instruit et examiné par une coordination technique qui est composée des référents techniques des institutions signataires du C.U.C.S. et des représentants des divers services de l'Etat, que cette programmation a été présentée et validée par le Comité de Pilotage du C.U.C.S. réuni en Préfecture, par la Commission Politique de la Ville et par le Bureau Communautaire de la CABA.

Il vous est donc demandé ce soir :

- d'approuver ce premier programme d'actions pour l'année 2008 ;
- d'autoriser, conformément au tableau de répartition des subventions, le versement de la participation financière de la CABA pour la mise en œuvre des actions initiées par les associations ou les collectivités locales ;
- de solliciter les subventions de l'Etat au titre des crédits de l'Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances pour le financement de l'équipe « Chef de Projet CUCS » portée par la CABA.

Je précise enfin que les crédits correspondant au financement apporté par la Communauté d'Agglomération sont inscrits au Budget Primitif, au chapitre 65.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Madame MARTY. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Quel est le nombre de personnes susceptibles de bénéficier de ce projet au cours de l'année 2008 ? Vous avez 23 actions, et combien y a-t-il de personnes susceptibles d'en bénéficier ? Arrive-t-on à l'évaluer aujourd'hui ?

Mme MARTY.- Je n'ai pas le chiffre. Par contre, je peux essayer de faire une estimation que je vous donnerai lors d'un prochain Conseil Communautaire. Il faut reprendre chacune des actions. On peut effectivement essayer d'avoir de façon assez précise une idée des populations concernées.

M. LE PRESIDENT.- Nous l'avons a posteriori sur un certain nombre d'actions, en particulier sur le Projet Educatif Communautaire. Et puis, il y a, dans ces politiques mises en place par l'Etat, Monsieur MOINS, des évaluations qui sont faites d'ailleurs avec des études assez coûteuses. C'est un peu le serpent qui se mord la queue car on n'est pas dans un système de simplification administrative. Mais ce que nous avons fait au cours du précédent mandat,

c'est justement d'essayer de simplifier au maximum les opérations Politique de la Ville parce que c'était un maquis absolument incompréhensible, et nous avons dans un premier temps essayé de définir deux objectifs fondamentaux qui sont la Prévention de la Délinquance et le Projet Educatif Communautaire, d'où aussi l'opération « Agglo Loisirs », pour essayer justement d'avoir une démarche lisible et des actions les plus concrètes possibles en faisant intervenir les Centres Sociaux existant sur le territoire de la Communauté d'Agglomération. Cela nous a aussi permis de faire un lien entre ces Centres Sociaux alors que nous n'avions pas une compétence directe à ce niveau-là, et cela les a habitués à travailler ensemble. Mais, objectivement, ce n'est pas toujours très facile d'évaluer à l'individu près le nombre de bénéficiaires de ces actions.

Monsieur DESTANNES, vous avez la parole.

M. DESTANNES.- Simplement, par rapport à ce qui se fait en particulier à travers les Centres Sociaux, et je peux en témoigner vis-à-vis du Centre Social d'Arpajon, c'est que toutes les activités qui sont nées directement par le biais du Centre Social mais aussi à travers ce dispositif reçoivent un accueil je dirai au-delà de toutes les espérances. Dès que nous ouvrons les réservations pour les familles, nous faisons le complet en quelques jours pour l'ensemble des dispositifs mis en place. Comme le disaient le Président et Florence tout à l'heure, le travail qui est fait avec les Centres Sociaux a été une excellente chose. Cela permet d'ailleurs également d'avoir un brassage avec des jeunes venant des différentes communes, qui peuvent aussi aller faire des actions à Arpajon venant d'Aurillac ou d'Arpajon allant sur Aurillac ou sur la Vallée de l'Authre. Je crois que c'est ça l'intérêt, c'est le fait d'avoir réussi justement à brasser un petit peu tous les jeunes à travers ces Centres Sociaux.

M. MOINS.- Mon observation n'était qu'une observation. Ce n'était pas une remise en cause. C'était une question pour savoir. Autant s'intéresser.

Mme MARTY.- Tout à fait. Mais je vous donnerai une estimation lors d'un prochain Conseil. Je souligne ce que disait Roger DESTANNES, c'est que non seulement nous visons effectivement à réduire la fracture sociale qui existe entre un certain nombre de personnes à l'échelle de la Collectivité, mais à réduire aussi la fracture territoriale, et il est vrai que le dispositif « Agglo Loisirs » a, de ce point de vue-là, parfaitement réussi puisqu'il permet à des jeunes, quelle que soit la commune dans laquelle ils résident, d'avoir accès à l'ensemble des loisirs proposés par les porteurs de projets qui ont les compétences pour cela, les Centres Sociaux et un certain nombre de collectivités.

M. LE PRESIDENT.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/142 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BESSAT, vous pouvez présenter la délibération suivante relative à la mise en place de la collecte des D3E à la Déchetterie des 4 Chemins. Vous nous expliquerez ce que sont les D3E.

DELIBERATION N° 2008/143 : MISE EN PLACE DE LA COLLECTE DES D3E A LA DECHETTERIE DES 4 CHEMINS

Rapporteur : M. Vincent BESSAT

M. Vincent BESSAT.- Les D3E, ce sont les Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques. C'est la signification de ce sigle. C'est en fait tout ce qui marche dans votre maison ou dans son environnement avec une prise ou une batterie ; cela passe par le frigo, les fours, les lampes, etc. Là, nous allons parler de tous ces déchets et de la mise en place de cette filière, à l'exception des lampes et des néons qui feront l'objet d'une filière à part, nous y reviendrons par ailleurs.

Depuis le mois de décembre 2006, la filière de collecte et de traitement de ce type de déchets-là s'est organisée. Elle s'est organisée autour d'arrêtés ministériels et de la création d'organismes coordonnateurs. Vous avez le détail dans la délibération. Différents éco-organismes traitent cette question-là et sont répartis sur le territoire. Pour nous, ce sera Eco-Systèmes. Cet organisme qui est retenu dans le cadre de cette convention assure la fourniture des dispositifs de collecte, donc tout le matériel nécessaire, l'enlèvement, le regroupement, le transport, mais aussi le traitement aux normes adéquates de ces déchets. En plus de cet enlèvement, la Collectivité, donc la CABA, bénéficiera de soutiens financiers en fonction des performances de collecte, c'est-à-dire non seulement en fonction du poids, mais aussi en fonction de la qualité des déchets repris, selon un barème qui est fixé au niveau national.

Pour nous, au niveau CABA, cette filière des D3E sera implantée à la Déchetterie des 4 Chemins, tout simplement parce que c'est la seule à disposer des espaces nécessaires, sachant que ce sont des équipements relativement volumineux ; étant plus moderne, elle dispose des équipements et de la place nécessaires. Nous pourrions donc mettre en place très rapidement cette filière de récupération de ces déchets-là. C'est quand même quelque chose de nouveau et d'innovant. Nous pouvons donc être assez contents de vous proposer au Conseil Communautaire d'approuver la validation et la mise en place de cette filière.

Nous vous demandons :

- d'approuver la mise en place d'une collecte sélective de ces Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E) sur notre territoire ;
- de décider d'intégrer le dispositif qui est mis en place au niveau national selon l'architecture dont je parlais tout à l'heure, et de retenir comme éco-organisme : Eco-Systèmes ;
- d'autoriser le Président à signer la convention correspondante avec l'organisme qui coordonne toutes ces opérations, qui est OCAD3E.

M. LE PRESIDENT.- Vous nous aviez annoncé que vous nous diriez ce que vous feriez des néons et des lampes.

M. Vincent BESSAT.- Les néons et les lampes seront récoltés dans une autre filière, puisqu'en matière de transport ils sont difficilement transportables de la même façon que les frigos tout simplement.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/143 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante qui concerne la réhabilitation du réseau assainissement rue de l'Egalité, la mise en séparatif du réseau assainissement et la réhabilitation du réseau d'eau potable rue des Dames à Aurillac.

DELIBERATION N° 2008/144 : AURILLAC – REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT RUE DE L'EGALITE – MISE EN SEPARATIF DU RESEAU ASSAINISSEMENT ET REHABILITATION DU RESEAU D'EAU POTABLE RUE DES DAMES

APPROBATION DES PROJETS TECHNIQUES – LANCEMENT DES CONSULTATIONS

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il a été constaté depuis pas mal de temps des désordres importants sur le collecteur unitaire qui est sur la rue de l'Egalité à Aurillac. La CABA a réalisé un projet de réhabilitation. Le Bureau d'études a finalisé le projet technique pour la réhabilitation qui s'élève à 315 239 € H.T.

Dans un même temps, dans le but de poursuivre les travaux de mise en séparatif du quartier de Saint Géraud, la CABA a également fait une étude là-dessus avec la reprise du réseau d'alimentation en eau potable de la rue des Dames.

L'ensemble de ces travaux a été estimé, pour la première tranche, c'est-à-dire les travaux Eaux Usées et Alimentation en Eau Potable, à 118 285 € HT, et pour la deuxième tranche sur les travaux Eaux Pluviales à 130 430 € HT.

Ces deux projets feront l'objet d'un même marché décomposé en 2 lots pour un montant estimé à 563 954 € HT.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les projets techniques ;
- de lancer la consultation des entreprises par voie d'appel d'offres ouvert ;
- d'autoriser M. le Président à signer le marché et tout document s'y rapportant ;
- de solliciter l'aide financière du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

M. LE PRESIDENT.- Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/144 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante relative à la résiliation anticipée du contrat d'affermage d'eau potable de la Commune de Lacapelle-Viescamp.

DELIBERATION N° 2008/145 : RESILIATION ANTICIPEE DU CONTRAT D'AFFERMAGE D'EAU POTABLE DE LA COMMUNE DE LACAPELLE-VIESCAMP AU 31/12/2008

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Il vous est rappelé que la Commune de Lacapelle-Viescamp a adhéré à la Communauté d'Agglomération le 1er janvier 2007. Par contrat d'affermage en date du 1er juillet 2002, la Commune de Lacapelle-Viescamp a confié la gestion de son service de distribution d'eau potable à la SAUR pour une durée de 12 ans, soit jusqu'au 30 juin 2014. Depuis l'adhésion de Lacapelle-Viescamp et dans la mesure où le service public de l'eau est une compétence communautaire, la CABA s'est donc substituée à la Commune dans l'ensemble des droits et obligations en ce domaine. La CABA est dès lors seule responsable juridique de l'exécution de cette délégation du service public.

Avant cette adhésion, il est rappelé que la CABA assurait déjà en régie directe la gestion des services publics de l'eau potable et de l'assainissement sur l'ensemble de son territoire. Par ailleurs, lors de précédentes extensions de son territoire notamment pour Ayrens, Saint-Paul-des-Landes ou Jussac, des accords transactionnels avaient pu être trouvés avec cette même Société pour résilier par anticipation des contrats d'affermage alors en vigueur sur ces communes.

Comme cela a été indiqué à plusieurs reprises oralement devant le Conseil, le Bureau ou la Commission « Travaux et Réseaux », des contacts ont été pris avec la SAUR pour débattre d'une solution identique à celles évoquées ci-dessus. Ces premières approches s'avérant a priori positives, il est proposé de mandater officiellement M. le Président ou ses représentants pour négocier et établir avec cette société un accord amiable par lequel le contrat d'affermage du service de l'eau en vigueur sur la commune de Lacapelle-Viescamp cesserait à compter du 31 décembre 2008 pour un motif d'intérêt général.

Je précise que nous avons eu encore avant-hier une réunion avec les représentants de la SAUR et que nous devrions avoir les dernières propositions pour le mois de septembre. Nous avons donc bon espoir d'aboutir à un accord équilibré et amiable pour arriver à cette décision selon laquelle à partir du 1er janvier 2009 ce serait la Communauté d'Agglomération qui assumerait la totalité du travail sur la commune de Lacapelle-Viescamp.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur DESTANNES. Madame le Maire, avez-vous quelque chose à ajouter ?

Mme DELPUECH.- Non. Je n'ai rien à indiquer.

M. LE PRESIDENT.- Tout va bien. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. C'est dans la droite ligne de l'adhésion de la Commune de Lacapelle-Viescamp à la Communauté d'Agglomération, en espérant que l'accord amiable pourra être trouvé.

Tant que nous sommes d'ailleurs dans les questions découlant d'adhésions à la Communauté d'Agglomération, je vous indique que nous avons été saisis officiellement par la Commune de Freix-Anglards, par la Commune de Labrousse, par la Commune de Vezels-Roussy de demandes d'adhésion à la Communauté d'Agglomération et que j'ai reçu il y a quelques jours le Maire de Carlat qui pense faire la même chose. Nous aurons donc certainement à débattre d'ici les prochains mois de ces demandes d'adhésion à la Communauté d'Agglomération. C'est

un débat important qui justifiera de toute façon des études techniques et qui pose un certain nombre de problèmes d'équilibre interne et d'équilibre externe par rapport à notre intercommunalité, même si cela signifie que l'on ne doit pas être trop malheureux à l'intérieur puisque nous avons plus de demandes d'adhésion que de demandes de sortie. Mais c'est quand même un dossier difficile, sur lequel il ne faut pas avoir d'a priori, qui justifie un travail en profondeur et une concertation avec les autres intercommunalités, sachant que deux communes sont issues d'une intercommunalité qui se dissout, la Communauté de la Haute Châtaigneraie qui a 5 communes dont 2 souhaitent adhérer à la CABA et 3 souhaiteraient plutôt adhérer à la Communauté de Montsalvy.

La Commune de Freix-Anglards, elle, faisant partie de la Communauté de Communes du Pays de Salers et Carlat n'étant adhérente à aucune intercommunalité. Nous avons donc trois cas de figures différents, et peut-être que nous en aurons d'autres d'ici là. Je ne peux pas pour l'instant vous en dire plus. Dès que nous aurons avancé sur le plan technique, il en sera fait rapport au Bureau et bien sûr au Conseil Communautaire. C'est une parenthèse que j'ouvre et que je ferme, et qui justifie une information du Conseil Communautaire.

Sur le contrat d'affermage de Lacapelle-Viescamp, y a-t-il des questions ? Madame CHASSANG, vous avez la parole.

Mme CHASSANG.- Moi, j'ai une seule question qui concerne le Service de l'Eau au Conseil Général. Comment travaillez-vous, CABA et Conseil Général, à ce niveau-là ?

M. LE PRESIDENT.- Comme toujours, en parfaite harmonie, Madame.

Mme CHASSANG.- Mais, de cela, je n'en doutais pas, très cher Monsieur. Mais, en revanche, il est vrai que je n'arrive pas à comprendre exactement comment cela se positionne entre la CABA et le Conseil Général à ce niveau-là, parce que j'avais connaissance de ce qui se passait au niveau de la CABA et je connaissais moins le service du Conseil Général, on en parle peu.

M. LE PRESIDENT.- Pour l'instant, ils ne nous fournissent pas beaucoup d'eau... Monsieur DESTANNES, vous pouvez apporter des éléments de réponse.

M. DESTANNES.- La Mission Assistance et Gestion de l'Eau qui existe effectivement au sein du Conseil Général n'a pas d'intervention vraiment directe sur ce que nous faisons au niveau de la Communauté d'Agglomération, même si nous avons des rapports tout à fait satisfaisants avec la MAGE. Il est vrai qu'ils ont plutôt une action par rapport à d'autres communes qui ont peu de moyens humains en particulier et techniques pour développer leurs projets et pour surveiller leur réseau, alors que, nous, nous avons quand même des équipes structurées qui permettent de répondre aux besoins. Il est vrai qu'il n'y a pas d'intervention vraiment directe de la MAGE vis-à-vis de la Communauté d'Agglomération. Mais il n'en reste pas moins que nous travaillons ensemble ; lorsqu'il y a des points à régler, nous les voyons ensemble également. Mais nous ne travaillons pas tout à fait sur les mêmes points.

M. LE PRESIDENT.- Et puis, nous, nous n'avons pas d'arsenic dans nos réseaux... Mais les relations techniques ne posent pas de problème. Comme je l'ai indiqué tout à l'heure, au point de vue du concours du Conseil Général à nos dépenses d'investissement il n'y a aucun problème, et c'est la seule Collectivité qui nous assure un concours habituel sur les investissements que nous faisons dans ce domaine, puisque là-dessus nous n'avons plus intégré

les dépenses d'équipement eau et assainissement dans la convention de développement du territoire avec le Conseil Général.

Sur le contrat d'affermage de Lacapelle-Viescamp, pas d'observations. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/145 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur JUILLARD, vous pouvez présenter la délibération suivante relative aux tarifs complémentaires pour le Centre Aquatique.

DELIBERATION N° 2008/146 : CENTRE AQUATIQUE – TARIFS COMPLEMENTAIRES

Rapporteur : M. JUILLARD

M. JUILLARD.- Merci, Monsieur le Président. Comme le nom l'indique, ce sont des tarifs complémentaires. Je pense que je peux vous faire grâce de la lecture de la première page de la délibération qui n'est que le rappel des fondements de la tarification. Il sera plus simple, en tournant la page, de passer directement au tableau.

Dans la première partie du tableau qui concerne les entrées piscine, il n'y a aucun changement, les tarifs 2007 sont reconduits. Il n'y a pas de modifications pour 2008 sur les entrées unitaires adulte et junior, sur les entrées unitaires groupe adulte et junior, sur les cartes 12 entrées adulte et junior, sur les cartes 24 entrées adulte et junior, sur les cartes 36 entrées adulte et junior, sur les cartes horaires 10 heures adulte et junior et sur les cartes horaires 20 heures adulte et junior.

Pour la Balnéo, l'entrée unitaire ne change pas, la carte 12 entrées ne change pas, la carte 24 entrées ne change pas, la carte 36 entrées à 189 € ne change pas. La proposition nouvelle, c'est une location Balnéo pour un groupe de 40 personnes à 160 € de l'heure ; cela, c'est une nouveauté par rapport à l'an dernier.

M. LE PRESIDENT.- C'est une demande des comités d'entreprise, parce que nous avons eu aussi deux demandes d'enterrement de vie de jeune fille...

M. JUILLARD.- Cela, ça va plutôt rentrer dans les cadeaux, Monsieur le Président, à la fin...

Pour ce qui concerne l'animation, le ticket animation adulte et junior ne change pas. Par contre, pour l'aquagym 12 séances, l'aquaphobie 12 séances adulte, l'aquaphobie 12 séances junior, le perfectionnement 12 séances adulte, le jardin aquatique 12 séances, l'Aquamater 12 séances qui est une nouvelle activité, il y avait une tarification qui allait de 44 à 52 €, ce qui rajoutait encore des tarifs en nombre ; ce qu'il vous est proposé, c'est de faire un tarif unique pour l'ensemble que je viens de décrire à 49,50 €.

Pour la leçon de natation au ticket, le tarif ne change pas : 7,50 €. Le tarif des 12 leçons de natation, cela ne change pas non plus : 75 €.

Pour ce qui concerne la rubrique « Cadeaux » qui est prévue lorsqu'on veut faire un cadeau à quelqu'un, à Noël, pour la Fête des Mères, pour la Fête des Pères ou pour d'autres raisons, les tarifs ne changent pas. 5 entrées adulte, c'est 20 € 6 entrées junior c'est 20 €, 4 entrées balnéo c'est 25 €, le pack « Forme et Bien-être » c'est 35 €. Il est rajouté une offre nouvelle qui s'appelle « l'accueil anniversaire pour un groupe de 10 enfants » à 50 € qui comprend l'entrée à la piscine et la mise à disposition de la salle de réunions pour faire la petite fête d'anniversaire. Cette offre correspond aussi à une demande bien sûr ; ce n'est pas une invention pure et simple.

Voilà ce qu'il vous est proposé d'adopter. Pour résumer, c'est surtout une simplification sur les tarifs « animation » avec un tarif unique au lieu de 6, et l'ajout de la location balnéo pour un groupe de 40 personnes et de l'accueil anniversaire pour un groupe de 10 enfants.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur JUILLARD. Y a-t-il des questions sur cette délibération ?

M. JUILLARD.- L'application de ces nouveaux tarifs est prévue pour le 1er septembre 2008.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'observations.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/146 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. DESTANNES présente la délibération suivante qui concerne des demandes de subventions et le plan de financement pour la restructuration de la Médiathèque Communautaire.

DELIBERATION N° 2008/147 : RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE COMMUNAUTAIRE – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET PLAN DE FINANCEMENT

Rapporteur : M. DESTANNES

M. DESTANNES.- Je rappelle que lors du dernier Conseil Communautaire nous avons attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration et l'agrandissement de la Médiathèque. Le coût prévisionnel des travaux (hors équipements mobiliers) s'élève à 3 895 000 € HT. Il vous est proposé de demander les aides prévues à la fois auprès du Conseil Général et auprès du Conseil Régional à travers le FRADTT EPCI et le FRADDT Pays.

Le plan de financement de l'opération serait donc le suivant :

- La CABA	2 016 501 €
- Le Département	800 000 €
- Le Conseil Régional FRADDT EPCI	878 499 €
- Le Conseil Régional FRADDT Pays	200 000 €
Total :	3 895 000 €

Il vous est proposé :

- d'approuver ce plan de financement ;
- d'autoriser le Président à demander des subventions aux financeurs que j'ai cités.

Etant précisé que nous aurons également à faire une demande complémentaire concernant l'équipement.

M. LE PRESIDENT.- C'est une délibération de forme, puisque ce sont des subventions qui sont déjà incluses dans les conventions que nous avons passées avec le Département et la Région. Cela ne veut pas dire, là, que nous serons limités parce que nous allons demander une aide à l'Etat ; s'agissant d'une médiathèque, il y a peut-être une possibilité d'avoir quelques fonds. Donc, là, déjà, nous sommes assurés de l'obtention des crédits qui sont visés dans cette délibération. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets donc aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/147 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur MAUREL, vous pouvez présenter la délibération suivante.

DELIBERATION N° 2008/148 : EXERCICE DU DROIT A LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- C'est une délibération sur le droit à la formation des élus. Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit et organise la formation des élus communautaires et précise que cette formation doit bien entendu être adaptée à leurs fonctions.

Ainsi, les organismes qui dispensent les formations doivent être titulaires d'agrément délivré par le Ministère de l'Intérieur. Par ailleurs, le nombre de jours de formation dont peut bénéficier chaque élu est limité à 18 sur toute la durée du mandat et ce quel que soit le nombre de mandats détenus.

Compte tenu des possibilités budgétaires, il est proposé qu'une enveloppe représentant 3 % maximum des indemnités de fonction soit consacrée chaque année à la formation des élus.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter ces propositions ;
- de préciser que les demandes de formation seront étudiées au préalable par le Bureau Communautaire sur une base égalitaire entre les élus ;
- d'autoriser le Président à liquider la prise en charge des frais sur présentation des justificatifs correspondants.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2008 et suivants.

M. LE PRESIDENT.- Cela fait trois jours de formation par an. Il y a beaucoup d'organismes de formation d'élus, il doit y en avoir autant que de partis politiques... mais nous n'en avons pas abusé sur le dernier mandat parce que M. Serge DESTANNES me disait que nous avons dû dépenser 5 000 ou 6 000 € sur tout le mandat, et encore je ne sais pas quels ont été les braconniers qui les ont utilisés parce que j'avoue que je ne les ai pas vu passer. Si vous avez envie et besoin pour quelques-uns d'aller suivre des formations, il suffit de le demander. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/148 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. MAUREL présente la délibération suivante sur le tableau des effectifs.

DELIBERATION N° 2008/149 : PERSONNEL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : M. MAUREL

M. MAUREL.- L'actualisation du tableau des effectifs concernant les mouvements de personnels depuis la précédente réunion du Conseil Communautaire en date du 14 mai 2008 porte, ce soir, principalement sur les postes affectés :

- Dans la filière administrative : 1 poste d'attaché créé lors d'une précédente délibération et affecté à un agent contractuel ayant obtenu le bénéfice du concours.

- Dans la filière technique : 2 postes d'agent de maîtrise affectés suite à des promotions internes avec, parallèlement, toujours en postes affectés, une diminution correspondante d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et d'un poste d'adjoint technique de 2ème classe.

- Nous avons enfin une suppression de poste concernant un emploi contractuel de responsable administratif et financier au Service Technique, l'agent affecté ayant obtenu le bénéfice du concours de rédacteur.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'adopter ces propositions ;
- de valider le tableau des effectifs joint à la délibération, tel qu'il résulte des modifications ainsi apportées.

M. LE PRESIDENT.- Merci, Monsieur MAUREL. Y a-t-il des questions ? Monsieur MOINS, vous avez la parole.

M. MOINS.- Monsieur le Président, peut-on s'autoriser encore, malgré l'heure tardive, à poser quelques questions ?

M. LE PRESIDENT.- Bien sûr.

M. MOINS.- Merci. Nous, nous sommes un peu surpris par le nombre de postes créés de 342 au total, par le nombre de postes affectés de 280 et par le nombre de postes vacants de 62. C'est une forte proportion de postes vacants puisqu'on est environ à 20 %. En réalité, la question, c'est : pourquoi ce taux ?

M. LE PRESIDENT.- M. MAUREL va se faire un plaisir de vous répondre.

M. MOINS.- Merci, Monsieur MAUREL.

M. MAUREL.- C'est d'ailleurs une question qui revient régulièrement en début de mandat, et nous avons à apporter l'explication. Je pense que la question est tout à fait légitime. S'il y a effectivement beaucoup plus de postes créés que de postes affectés, c'est pour pouvoir avoir – cela se pratique d'ailleurs dans toutes les collectivités territoriales, et je pense que dans la plupart de nos mairies nous fonctionnons de la même manière – une certaine marge de manœuvre au niveau des affectations de personnels, parce qu'il est bien évident que s'il fallait attendre systématiquement la délibération suivante pour pouvoir affecter les agents cela poserait des problèmes bien évidemment de gestion. Je dirai que, par tradition, dans la Fonction Publique Territoriale, systématiquement on ne supprime pas des emplois créés, on en garde toujours en réserve, mais ce qui est important ce sont les postes affectés. Il faut donc suivre la variation des effectifs à travers les postes affectés. Voilà la réponse que je pouvais vous faire.

Alors, en théorie, nous pourrions effectivement faire coller au plus juste les postes créés avec les postes affectés, mais nous n'aurions aucune souplesse dans la gestion des personnels de notre Collectivité, et c'est une tâche assez difficile que cette gestion précisément.

M. MOINS.- La réponse était très claire.

M. MAUREL.- Merci.

M. LE PRESIDENT.- Pas d'autres questions là-dessus. Je mets la délibération aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/149 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

DELIBERATION N° 2008/150 : ADMINISTRATION-FONCTIONNEMENT DE LA CABA – DELEGATION DU CONSEIL AU BUREAU

Rapporteur : M. LE PRESIDENT

M. LE PRESIDENT.- Je vous présente la dernière délibération qui concerne la délégation du Conseil au Bureau dans le cadre du fonctionnement de la CABA. Nous avons pris une délibération le 16 avril 2008 par laquelle il avait été décidé de donner délégation du Conseil au Bureau et au Président, et notamment la délégation au Bureau de créer, modifier ou supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services de la CABA, qu'il s'agisse de postes de personnel titulaire, non titulaire, contractuel ou relevant de dispositifs conventionnés par l'Etat en conformité avec les autorisations budgétaires annuelles.

Le Contrôle de Légalité, par courrier du 30 mai –vous voyez qu'il existe, le Contrôle de Légalité–, considérant :

- que l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement » ;
- que la création d'un emploi, résultante de deux opérations liées à la double nature de l'emploi : emploi budgétaire et poste de travail, nécessite d'une part le vote d'un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (personnel permanent ou non permanent) et d'autre part l'inscription du nouvel emploi au tableau des emplois annexé au budget ;

nous a demandé, au titre d'un recours gracieux, de rapporter la délibération du 16 avril 2008 en ce qui concerne la délégation accordée au Bureau en matière de création d'emplois.

Bien que toute création d'emplois fasse systématiquement l'objet d'une modification du tableau des effectifs –c'est ce que nous venons de voter et que nous avons à chaque Conseil Communautaire– et corresponde aux crédits ouverts au sein des différents budgets de la CABA, afin d'éviter un conflit avec l'Etat puisque nous irions directement au Tribunal Administratif et que nous ne savons jamais comment cela tourne, je vous propose de rapporter la délibération du 16 avril 2008 en ce qui concerne l'alinéa 4 de cette délégation au Bureau, c'est-à-dire :

« de créer, modifier ou supprimer les emplois nécessaires au fonctionnement des services de la CABA, qu'il s'agisse de postes de personnel titulaire, non titulaire, contractuel ou relevant de dispositifs spécifiques conventionnés par l'Etat en conformité avec les autorisations budgétaires annuelles ».

Je vous propose donc de laisser compétence au Conseil Communautaire ; ce qui ne changera pas grand chose. Y a-t-il des questions sur cette délibération ? Non. Je la mets aux voix.

Y a-t-il des votes contre ? Non.

Y a-t-il des abstentions ? Non.

La délibération n° 2008/150 est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

**DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN REGARD DE LA DELEGATION
ACCORDEE PAR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Décisions prises depuis le dernier Conseil du 14 mai 2008**

Vous avez la liste des décisions que j'ai prises. Il n'y a pas d'observations.

Le Conseil Communautaire prend acte des décisions.

Je vous remercie. La séance est levée.

(La séance est levée à 23 h 15)
